



LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN

France 20.00
Pour les Ligeurs . . . 15.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

LA FRANCE EN SYRIE

Edmond BESNARD

LA TERREUR BLANCHE EN ALLEMAGNE

Paul de STÖCKLIN

LE CONGRÈS PAN-NOIR

Félicien CHALLAYE

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

1105978

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE
POMPES FUNÈBRES et de MARBRERIE
Règlement de Convois et Transports pour tous Pays

Maison Edouard SCHNEEBERG

DIRECTION : GUT. 40-30
— 40-33
43, Rue de la Victoire Téléphone } TRUD. 64-52
(Juste en face la Synagogue) — 64-53

MAGASINS & REMISES :
157, Avenue Jean-Jaurès — Téléphone : NORD 02-23

SUCCURSALES :

Cimetière Montparnasse, 52, Bd Edgard-Quinet. — Téléph. Saxe 36-51
Cimetière du Père-Lachaise, 43, Bd Ménilmontant. — Tél. Roq. 3912
Cimetière de Pantin, 4, Avenue du Cimetière. — Téléph. :

CHANTIERS & ATELIERS : 14, rue du Repos. — Tél. Roq. 87-23

Carrières et Ateliers :

LA MARITIÈRE, près LE GAST, par St-SERVER (Calvados).

OUTILLAGE MÉCANIQUE

ENTREPRISE GÉNÉRALE de MARBRERIE

TRAVAUX pour tous CIMETIÈRES
ACHAT de TERRAINS — ENTRETIEN de SÉPULTURES
CAVEAUX PROVISOIRES dans les CIMETIÈRES
Conditions spéciales aux lecteurs des " Cahiers " aux membres de la " Ligue "

VIENT DE PARAÎTRE

PRINCESSE LOUISE DE BELGIQUE

**AUTOUR DES TRÔNES
QUE J'AI VU TOMBER**

Un Volume : 6 fr. 75

La princesse Louise de Belgique, fille aînée du roi Léopold II, a bien souvent fait parler d'elle. Elle parle elle-même aujourd'hui. Elle publie un livre : AUTOUR DES TRÔNES QUE J'AI VU TOMBER, où elle explique sa vie tragique, et quelle fatalité l'a poursuivie. Quel roman extraordinaire que l'histoire de cette vie princière qui, ainsi expliquée, passionne, émeut, bouleverse! C'est un :: :: :: livre sensationnel :: :: ::

ALBIN MICHEL, Editeur

22, Rue Huyghens, PARIS - 14'

Abonnez-vous !

Faites abonner vos amis aux
CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME
Revue d'idées et de combat de la démocratie

— Les " **CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME** " paraissent le 10 et le 25 de chaque mois. Leur ambition est de devenir hebdomadaires, sans augmentation de prix.

— Les " **CAHIERS** " ne sont pas vendus au numéro chez les marchands de journaux et les libraires.

Pour lire les " Cahiers " il faut s'y abonner

— Les abonnements partent du 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre au choix de l'abonné.

— Abonnements annuels : **Pour les Membres de la Ligue, 15 francs ; pour les non-ligueurs, 20 francs ; étranger, 25 francs.**

Découpez (en suivant le pointillé), remplissez et envoyez à la Ligue des Droits de l'Homme, 10, rue de l'Université, Paris (VI^e) la formule ci-dessous.

Veuillez m'inscrire au nombre des abonnés aux " Cahiers des Droits de l'Homme " pour une durée de un an, à partir du 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre (ayer les 3 dates inutiles).
Vous trouverez ci-joint la somme de :

15 francs (pour les membres de la Ligue) } Rayer la mention
20 francs (pour les non-ligueurs) } inutile

Nom et Prénoms _____

Profession ou qualité _____

Rue _____

Ville _____

ABONNEMENT GRATUIT. — Tout abonné qui nous fait parvenir le montant de l'abonnement de cinq nouveaux abonnés d'un an a droit personnellement à un abonnement gratuit pour l'année suivante.



LA FRANCE EN SYRIE

Par M. E. BESNARD, Secrétaire général de la Mission laïque

Rien ne serait plus utile aux Français que de connaître la vérité sur l'action exercée à l'étranger au nom de la France ; rien pourtant n'est plus difficile dans l'état actuel de nos relations. Le « bourrage de crâne » continue à sévir, sans autre raison que de procurer une tranquillité passagère à certaines incapacités, avec cette conséquence redoutable de ne résoudre aucun problème, mais de compliquer et de retarder la solution de tous ceux qui sont posés.

On ne connaît pas, on n'a jamais connu ni voulu sérieusement connaître chez nous la question syrienne. Quand l'opinion publique, mise en défiance par l'optimisme constant des communiqués officiels, voudra savoir enfin ce qu'on fait là-bas, il est à craindre que, comparant les résultats obtenus avec les sacrifices consentis, elle n'en vienne à des solutions radicales, aussi funestes à notre prestige et à notre légitime influence qu'au maintien de la paix. Aussi nous a-t-il paru, malgré la consigne de silence que presque toute la presse française semble avoir acceptée, qu'il convenait de lever un coin du voile pieusement jeté jusqu'ici sur les fautes et les erreurs de ceux qui agissent en Syrie au nom de la France et qui, sans le vouloir, sûrement, travaillent à la compromettre.

Liban et Syrie

Déjà, pendant la guerre, on s'était efforcé de tromper l'opinion au sujet de la Syrie et l'on avait répandu, avec complaisance, sur ce pays, des erreurs de toute sorte. Depuis la victoire, les faux renseignements se sont multipliés au point de décourager ceux qui auraient pu prétendre à les rectifier.

C'est ainsi que, dans toutes les manifestations publiques, on a laissé s'établir une confusion entre le Liban et la Syrie ; que les vœux de tel ou tel groupement libanais étaient considérés comme exprimant la pensée syrienne ; que telle personnalité qui pouvait prétendre tout au plus à parler au nom d'une partie des Libanais en était venue à croire et à faire croire qu'elle traduisait l'opinion de la majorité syrienne et que, peu à peu, l'opinion publique en France en arriva à ne plus distinguer entre la Syrie et une de ses provinces.

Le Liban n'est, en effet, qu'une des provinces de la Syrie, la moins riche et une des moins peuplées, puisque sa population ne représente pas plus du huitième de la population totale, mais la seule où, sous le rapport des religions, la majorité soit favorable aux catholiques. Le Liban jouissait d'un

régime spécial depuis 1860, c'est-à-dire depuis que l'intervention française en faveur des Maronites maltraités par les Druses lui avait assuré une semi-indépendance.

La Syrie, on l'a dit, mais on ne saurait trop le redire, est peuplée d'environ 3 millions d'habitants parmi lesquels presque toutes les religions connues ont des adeptes : 400.000 catholiques (Maronites et Grecs catholiques) y vivent à côté de plus de 2 millions de Musulmans et de 400.000 orthodoxes, sans compter les Druses, les Israélites et autres groupements de moindre importance. Depuis François I^{er} la France assurait auprès du Gouvernement ottoman la protection de la minorité catholique qui lui constituait une clientèle fidèle. Il est facile de deviner que, dans ces conditions, les sentiments des Syriens à l'égard des Français n'étaient pas et ne pouvaient pas être ceux des Libanais en grande majorité catholiques et qu'il était imprudent de prêter à tous les Syriens les ambitions de quelques-uns.



On a dit aussi que la Syrie est toute pénétrée de civilisation française, et c'est vrai ; que la langue française y est partout comprise, ce qui est vrai en ce sens que presque toute l'élite cultivée a reçu une éducation française et que le français est la langue étrangère de beaucoup la plus répandue en Syrie. Mais il ne faut pas oublier que la grande majorité des habitants ne la parle pas et qu'un interprète est nécessaire quand on parcourt les régions intérieures ; par contre, tous les habitants parlent l'arabe, qui est la langue maternelle de tous les Syriens, y compris les Libanais.

On a publié partout et avec une insistance suspecte que la Syrie est un pays riche, non pour y justifier notre établissement (nous n'en sommes tout de même pas tombés à cette politique de rapines), mais pour vaincre les résistances d'une opinion qui portait plus volontiers ses regards vers la plaie saignante du Nord de la France et lui faire croire qu'elle serait au moins largement payée de son intervention. On a vanté non seulement les produits de son sol, mais les ressources de son sous-sol qui, pourtant, n'avait pas été prospecté. J'entends encore le représentant d'une grande société économique qui, un soir de juin 1919, calculait, à un million près, le revenu annuel de telle mine dont l'emplacement restait incertain et dont les richesses existaient surtout dans son imagination.

Or la Syrie, si elle nourrit, dit-on, au temps de la domination romaine, une population de vingt millions d'habitants ; si elle possède encore des régions d'une grande fertilité, comme certains coins de la Béka, les plaines d'Alep, la vallée de Barada et l'oasis de Damas, est aujourd'hui, dans l'ensemble, un pays pauvre. On peut espérer, certes, étendre ces régions fertiles, mais elle ne sera jamais la terre féconde qu'on aimait à nous vanter, parce que la fertilité du sol dépend de l'irrigation et que celle-ci est conditionnée par le débit des cours d'eau.

Le Liban est un pays pittoresque qui offre aux touristes d'admirables points de vue et aux citadins des villégiatures charmantes. Mais il est constitué surtout par des rochers ; ses montagnes déboisées ont perdu presque toute leur terre végétale ; il faudra un long temps pour remettre de la chair sur ce squelette. Quant au sous-sol syrien, je crois que les spécialistes sont d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'il ne recèle aucune richesse exploitable.

On convient de tout cela là-bas ; mais ici, en France, on ne le dit pas. On dit même quelquefois encore le contraire, parce qu'il est des espérances qu'on abandonne difficilement. Ceux qui avaient répandu sur la Syrie ces fausses données n'étaient pas tous des dupes. Les inspireurs de cette campagne avaient leur but : tel avait des ambitions politiques à satisfaire ; tel autre songeait à la Cilicie et à l'exploitation rémunératrice de cette riche contrée ; tel autre envisageait des profits immédiats et certains ; tel autre encore était mû par la perspective de conquêtes spirituelles et de domination des âmes. Tous mettaient en avant l'intérêt de la France, mais presque personne n'y songeait réellement, ou, pour mieux dire, tous avaient eu soin, au préalable, d'identifier l'intérêt de la France au leur propre.

L'orientation de la politique française

Est-ce à dire que nous devons nous désintéresser de la Syrie et laisser à d'autres le soin de guider le nouvel Etat affranchi, par la victoire des Alliés, d'une sujétion qui lui pesait depuis longtemps ? Non. Nous avions en Syrie, sinon des « droits » comme on l'a souvent dit sans expliquer ce qu'il fallait entendre par là, mais des intérêts et des devoirs : intérêts économiques et moraux, devoirs envers les Syriens et envers nous-mêmes. Si les esprits libéraux n'ont pu toujours approuver, dans le passé, la politique française en Orient, il n'est pourtant pas contestable que la France a joué dans la Méditerranée orientale un rôle éducateur et civilisateur auquel elle ne saurait renoncer sans diminution morale. Les populations orientales étaient habituées, depuis des siècles, à voir en elle une amie et à placer en elle leurs espérances ; si la Syrie avait besoin, pour se développer dans la liberté, d'un guide éclairé, d'un conseiller autorisé, d'un arbitre respecté, c'est à la France, amie de toute nation libre et qualifiée par son passé, que revenait ce rôle généreux.

Grande puissance musulmane, elle ne pouvait

oublier que la Syrie fut jadis le centre d'une civilisation brillante qu'il serait facile et honorable de faire revivre et que les musulmans de l'Afrique du Nord et de l'Afrique occidentale tournaient volontiers les yeux vers Damas, l'ancienne capitale des Omméiades.

Elle savait l'importance des événements d'Orient dans la politique occidentale et il importait autant à la paix générale qu'au prestige français que nous continuions à jouer, dans ce berceau de notre civilisation, le rôle qui revient à la grande nation libérale que reste la France et dont les principes sociaux et politiques ont conquis l'adhésion d'un grand nombre d'esprits cultivés de toutes races et de toutes religions.

Au surplus, si les populations syriennes dans leur majorité étaient défiantes à notre égard, elles ne nous étaient pas foncièrement hostiles. Leur défiance venait de ce qu'autrefois la France n'avait pas toujours pratiqué au dehors une politique conforme à ses principes ; de ce que ces mots : *traditions françaises* qu'invoquaient chez nous tous les partisans de l'intervention prêtaient à équivoque, car s'il y a les traditions libérales de la France moderne dont toutes les croyances peuvent s'accommoder, il y a aussi les traditions religieuses qui remontent aux Croisades et ne peuvent, on en conviendra aisément, retenir la sympathie des Musulmans ; et que justement, on rappelait avec une insistance maladroite cette période de notre histoire dans toutes les manifestations en faveur de l'intervention. Elle venait surtout de cette campagne de déformation qui leur paraissait recouvrir des desseins peu rassurants pour leur indépendance et pour la paix sociale de leur pays. On ne doutait pas de la France, on doutait de ses agents, de ceux qui se réclamaient d'elle en Syrie et dont les prétentions et les espoirs formulés sans mesure étaient de nature à entretenir toutes les inquiétudes.

Mais, ces populations, bien que les sympathies françaises n'y fussent pas également réparties, avaient toutes pour la France libérale une affection particulière. Il y avait entre elles et nous des liens qu'il était possible de fortifier. Nos idées, notre civilisation, notre culture avaient pénétré partout ; l'élite prenait volontiers le chemin de nos écoles et suivait avec une attention quelquefois passionnée les événements de notre histoire ; le caractère syrien lui-même, par ses qualités et ses défauts, s'accommodait mieux du caractère français que de celui de toute autre nation européenne.

L'intervention française en Syrie était donc, si j'ose dire, dans la nature des choses ; pas un esprit réfléchi et informé qui pût s'en étonner. Comment allait-elle se produire ?

La France, au lendemain de la guerre, avait, dans son action orientale, le choix entre deux politiques. L'une continuant la politique d'avant-guerre, soucieuse avant tout des intérêts catho-

ques que depuis des siècles elle protégeait, s'appuierait sur la minorité catholique, lui donnerait un rôle privilégié, lui assurerait une sorte de revanche morale que des siècles de dépendance lui faisaient désirer plus complète. C'était bien cela que réclamaient nos anciens protégés au nom même du passé et des engagements moraux pris à leur égard. L'autre, s'inspirant d'idées plus hautes et plus généreuses, en accord, d'ailleurs, avec notre histoire intérieure, se plaçant au-dessus de toutes les rivalités confessionnelles ou ethniques, aurait appliqué, dans l'administration du pays, les principes des Droits de l'homme, donné à tous une égale protection, en les soumettant tous au régime de la loi égale pour tous. C'était celle que souhaitait l'immense majorité de la population syrienne, la seule qui pût, sans l'intervention de la force française, assurer la paix sociale. Et, puisqu'il ne s'agissait ni d'annexer la Syrie comme l'avaient demandé quelques amis trop zélés, ni d'y établir une colonie ou même un protectorat, mais d'y jouer le rôle de guide et de libérateur, il semble bien que c'était la seule aussi qui fût en accord avec l'exercice du mandat que la France avait réclamé et obtenu.

C'est cette dernière politique qu'adopta, dès 1918, le Gouvernement français.

* *

Qu'on me permette, à ce sujet, un souvenir personnel. En octobre 1918, quelques semaines avant l'armistice, fut fondé à Paris un Comité musulman qui se donnait pour tâche « d'informer, de soutenir et de discipliner l'opinion touchant notre politique musulmane en Afrique et en Orient et d'encourager tout ce qui pouvait contribuer à la bonne entente réciproque des Musulmans et des Français ». Le Comité avait été créé sur l'initiative des Affaires Étrangères ; sans avoir de caractère officiel, il devait faire connaître, appuyer et faciliter la politique orientale du Gouvernement. Un rapport devait être fait sur la question syrienne à la séance constitutive du Comité. Il ne manquait pas en France de personnalités qualifiées pour en assurer la rédaction. C'est au secrétaire général de la *Mission laïque française*, pourtant, qu'on s'adressa, non certes qu'il eût une connaissance particulière de la question, mais parce qu'il paraissait avoir plus d'autorité pour exposer une politique exactement conforme aux principes sur lesquels s'était fondée la *Mission laïque française* : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, respect égal pour toutes les croyances considérées comme affaires de conscience ; respect de la langue et des traditions indigènes ; association de la culture française et de la culture indigène dans l'éducation.

Le rapport fut soumis aux autorités officielles et je puis bien dire aujourd'hui qu'il exprimait leur pensée puisqu'elles en approuvèrent tous les termes.

Il ne s'agissait pas, au surplus, d'une manière de voir transitoire et propre à faciliter l'interven-

tion française en Syrie. Quelques mois après, au cours de l'année 1919, alors que déjà les bruits circulaient que les intentions du Gouvernement français n'étaient pas respectées, j'exprimai mes craintes à M. Georges Leygues qui s'était toujours particulièrement intéressé à l'expansion des idées françaises. Il s'efforça de me rassurer en me donnant communication des instructions confidentielles que lui, ministre de la Marine, venait d'adresser aux chefs de la Flotte en Orient.

Elles étaient, en effet, inspirées de la même politique libérale qu'avait exposée le *Comité musulman* et je me rappelle encore cette phrase qui les résumait : « Vous n'oublierez jamais que le drapeau français doit abriter sous ses plis toutes les religions, toutes les races, toutes les sectes, tous les partis politiques. »

Aucun doute ne peut donc subsister sur les intentions du Gouvernement de 1918 qui entendait pratiquer en Syrie une politique libérale, et je ne crois pas qu'aucun des Gouvernements qui lui ont succédé ait voulu autre chose. Mais le Gouvernement français propose, la disposition appartient quelquefois à d'autres.

Le Mécontentement des Syriens

Quoi qu'il en soit, la France est allée en Syrie pour y exercer le mandat qui lui revenait plus qu'à toute autre puissance ; elle y est allée sous la forme civile et sous la forme militaire ; elle y a dépensé des milliards ; elle, dont les sacrifices avaient été si lourds pendant quatre ans d'une terrible guerre, elle y a sacrifié beaucoup d'existences précieuses. A-t-elle réussi au moins à y faire admettre par tous son autorité, à justifier l'excellente réputation dont son administration jouissait naguère en Orient, à calmer les inquiétudes que sa venue avait causées dans certaines parties de la population syrienne ? A-t-elle enfin convaincu tous les Syriens de bonne foi que son intervention servait les intérêts de leur pays ?

Si l'on en croyait les communiqués officiels et les rares articles qui paraissent, de ci, de là, dans la presse, il ne serait pas douteux que, malgré quelques erreurs inévitables, nous avons atteint notre but et que la population syrienne est toute prête à chanter nos louanges et celles de nos représentants en Syrie.

Si l'on paraît ignorer, à Beyrouth, les règles administratives les plus élémentaires, on y connaît, du moins, l'influence de la presse et l'on est passé maître dans l'art d'utiliser ses services.

Nourri dans le sérail, j'en connais les détours,

On y sait employer au mieux les fonds spéciaux qu'un Parlement, plus généreux que prudent, mit à la disposition d'administrateurs improvisés ; on y sait placer les articles utiles au bon moment et au bon endroit afin de donner le change à l'opinion publique.

Ceux qui ont lu le discours sévère que prononça, à la tribune du Sénat, M. Jonnard, retour de Syrie, ne pourront se défendre, cependant, d'un certain scepticisme. J'ai, quant à moi, d'autres raisons de rester en défiance. Le 6 avril dernier,

M. le Président du Conseil donna lecture au Sénat d'une dépêche qui lui venait de Beyrouth et relatait la réception faite, la veille, au général Gouraud. On y disait en substance que le Haut-Commissaire français avait été accueilli par les acclamations enthousiastes de la population, que la ville était pavoisée, que des délégations étaient venues de toutes les parties de la Syrie pour lui apporter le témoignage de leur dévouement à la France et de leur sympathie pour sa personne. Le Gouvernement, le Sénat et l'opinion publique ne pouvaient voir dans cet accueil qu'une preuve non équivoque de la satisfaction générale des populations.

Ceux qui assistèrent à cette réception, et j'en étais, prirent connaissance plus tard des termes de cette dépêche avec une certaine stupeur. Les fonctionnaires civils et militaires qui accueillirent le général furent, évidemment, corrects et empressés. Quant à la population, elle ne manifesta aucun enthousiasme mais, au contraire, une froideur qui fut pénible à plus d'un Français présent. Les rues par où devait passer le cortège étaient garnies de drapeaux, mais ces drapeaux avaient été mis par ordre et même fournis par l'administration. Les délégations étaient venues par ordre et aux frais du Haut-Commissariat. Faut-il ajouter que quelques délégués, enchantés de l'occasion, s'attardèrent à Beyrouth un peu plus longtemps qu'on n'eût voulu ?

On peut ainsi donner le change à ces gens de Paris dont la curiosité, quoique intermittente, est quelquefois bien gênante. Mais on ne modifie en rien l'état d'esprit qu'on a créé par ses maladresses et dont il faudra bien tout de même que le Parlement et le Gouvernement connaissent enfin la vraie nature.

* * *

Ils ne la connaîtront que par une enquête sérieuse dont il est étonnant qu'on ait pas encore senti la nécessité.

« Quand je fais construire une maison, me disait un Beyrouthien, bien que j'aie confiance dans mon entrepreneur, je ne manque pourtant pas de le surveiller. La France vient ici pour accomplir l'œuvre la plus délicate dans les conditions les plus difficiles, et elle ne songe même pas à contrôler le travail fait en son nom et dont les conséquences peuvent avoir une si grande influence sur son prestige en Orient; nous ne comprenons pas. » Il faut espérer que les étonnements de ce brave homme n'auront bientôt plus de raison d'être.

En attendant, je veux apporter à cette enquête qui s'impose un certain nombre de faits dont j'ai été témoin, d'appréciations entendues dans les divers milieux syriens et dont la concordance ne laisse pas d'impressionner.

Je ne suis pas allé en Syrie pour y juger de la manière dont les agents français avaient rempli leur mandat. J'y suis allé pour inspecter les deux établissements d'enseignement que la *Mission laïque* y entretient et pour y étudier les conditions du développement de son œuvre éducatrice. Déjà,

en 1912, j'avais été chargé d'une enquête du même ordre et j'avais, à cette occasion, fait la connaissance d'un certain nombre de personnalités que j'ai retrouvées, en 1921, aussi amies de la culture française que précédemment et aussi disposées à la collaboration entre nos deux pays. Je dois ajouter que le cercle de ces relations s'est considérablement étendu et qu'en 1921, j'ai reçu, dans tous les milieux, un accueil qui m'a profondément ému parce qu'il s'adressait aux idées que je représentais et dont les événements avaient montré la grande valeur sociale et morale. Il m'a été donné d'entendre des hommes qualifiés pour parler au nom des musulmans comme au nom des orthodoxes, des Druses comme des Israélites; chez tous, j'ai constaté les mêmes sentiments de regret et d'espérance: regret de ce qui avait été fait au nom de la France, espoir que la nation mandataire, reconnaissant les fautes commises, donnerait bientôt à son action en Syrie une autre direction et un autre but.

* * *

Quand on s'écarte, en effet, des avenues du pouvoir, quand on écoute d'autres voix que celles des bénéficiaires de l'état de choses actuel, on rencontre beaucoup plus de mécontents que de satisfaits. On peut même dire sans exagération que le mécontentement est général, que s'il est plus vif dans les milieux musulmans, il est très fort chez les chrétiens orthodoxes et qu'il gagne les milieux maronites eux-mêmes. Quant aux Français qui n'exercent pas de fonctions administratives, leur jugement n'est pas moins sévère que celui des indigènes, et les moins irrités ne sont pas ceux qui depuis longtemps se sont fixés dans le pays.

Personne, au surplus, ne nie cet état d'esprit. Les plus bienveillants donnent comme excuse que la situation était difficile, ce qui n'est pas contestable; que, dans un pays où l'arbitraire avait longtemps sévi, il était impossible d'éviter le mécontentement de certains et qu'on ne pouvait, du jour au lendemain, faire régner l'ordre et la justice dans une Société si profondément divisée. Il faut reconnaître ce qu'il y a de juste dans cette excuse, mais en ajoutant tout de suite que l'ordre et la justice ne paraissent pas avoir fait beaucoup de progrès depuis que certains Français se sont chargés d'organiser l'administration syrienne et que, si pénible que ce soit pour un Français, il lui faut bien avouer que le mécontentement de nos amis de Syrie est justifié.

Les fautes commises

Je ne veux pas savoir si l'n'eût pas été possible d'éviter l'intervention militaire qui est venue contredire l'ardente amitié de la population syrienne pour la France; il faut laisser à l'histoire, et à une histoire prochaine, espérons-le, le soin de nous renseigner sur les événements qui ont amené le transport en Syrie d'une armée de 60 000 hommes.

L'occupation militaire a eu, en tout cas, sur nos relations avec les indigènes, les conséquences qu'on pouvait prévoir. Les militaires, en général,

n'ont pas pour habitude de traiter les populations avec une particulière aménité. Ils ont, en outre, un goût marqué pour l'administration compliquée et conservent volontiers dans la paix certains procédés administratifs que justifie peut-être l'état de guerre; ils n'ont qu'un souci médiocre des finances publiques et ne s'attardent pas à l'étude des questions qu'ils peuvent résoudre par la force. Alexandre tranchait le nœud gordien et n'essayait pas de le dénouer. D'autre part, leur présence, en mettant une sourdine à l'expression des plaintes, a contribué à nous tromper sur les sentiments réels des habitants. L'armée partie et cela viendra bien un jour, ne peut-on craindre que les sentiments momentanément comprimés ne se manifestent avec plus de violence et de passion ?

On a signalé déjà l'abus qui avait été fait là-bas des réquisitions. Des ordres sont venus qui les ont interdites; la France est loin, on a continué. On réquisitionne brutalement, sans tenir compte d'aucune circonstance, parce que, quand on a la force, on aime à être obéi et l'on ne supporte pas la discussion. On dispose ensuite de l'immeuble à sa fantaisie; heureux encore quand on ne le détériore pas, comme j'ai pu le constater moi-même. Les Français des régions envahies ont connu de pires brutalités, c'est vrai; mais ils avaient à faire à un ennemi et c'était la guerre. « Nous ne sommes pourtant plus en guerre », me disait un notable de Beyrouth. N'oublions pas que nous sommes en Syrie pour répondre à l'appel des Syriens et pour nous y faire aimer. Il est regrettable qu'on n'ait pas imité partout la sagesse de ce haut fonctionnaire, un de ceux, très rares, qui ont su se concilier la sympathie générale, qui m'avouait avoir préféré rester à l'hôtel que d'user de la réquisition dont il connaissait les fâcheux effets.

La réquisition des fusils, dont le principe n'est pas contestable, a donné lieu, elle aussi, à des abus, à des vexations, à des fautes regrettables. C'était chose délicate dans un pays où tous les pasteurs ont de tout temps porté le fusil, d'ailleurs nécessaire. On a procédé arbitrairement et sans méthode. Ici, on fixe au hasard le nombre de fusils que doit livrer tel village ou tel particulier; à eux de se les procurer ou de payer l'amende; là, on désarme d'abord les tribus fidèles quitte ensuite à être obligé d'envoyer des troupes pour les protéger contre les tribus insoumises et armées. Ailleurs, on perquisitionne sur des dénonciations inspirées par ces haines de race ou de religion qui sont la plaie de la Syrie; on entre de nuit chez un uléma, on fouille sa maison, on ne trouve rien et l'on se retire en disant: « Pardon, nous nous sommes trompés. » Mais la population est indignée parce qu'un uléma est un homme de prière qui n'a pas d'armes chez lui. A Beyrouth, on commet la maladresse de faire payer à la Municipalité les frais de réquisition pour le logement des officiers, joignant ainsi « la gaffe à l'abus. » On devine, en effet, les senti-

ments de particuliers à qui on vient réclamer un supplément d'impôts de 4, 5 ou 6 livres pour paiement de ces réquisitions qui leur étaient odieuses à tous.

Mais, s'il fallait tenir compte des sentiments ou des commodités de la population, on ne ferait jamais rien. Il y a, à Beyrouth, sur le bord de la mer, une promenade très belle et très fréquentée qu'on appelle la route de la Corniche; les militaires s'en sont pour ainsi dire emparés et y installant un dépôt considérable d'auto-camions. On cherche vainement la raison de ce choix: en quel que endroit que doivent être envoyés les camions, au sud vers Saïda, à l'est vers Damas, au nord vers Tripoli, il leur faut traverser la ville de Beyrouth dont les rues étroites et mal entretenues se prêtent fort mal à une circulation intense de ces grosses voitures. Ainsi, d'un côté, nul avantage, de l'autre, un mécontentement qu'il eût été si facile d'éviter.

Petits faits, dira-t-on, peut-être; mais leur accumulation finit par créer un état d'esprit très fâcheux, d'autant plus fâcheux que certains agents de nos Amis et Alliés sont là, en observation, tout prêts à souligner nos fautes, à les grossir et à les exploiter.

Le préjugé de couleur est, certes, détestable, mais il existe; il y a quelques inconvénients à confier aux troupes noires la police d'une ville comme Damas, et ce ne sont ni les bourrades, ni les conseils impérieux, si amusants qu'ils soient, des braves Guinéens qui conquerront le plus sûrement à la France les cœurs des Damasquins.

Une police, une armée sont nécessaires, personne ne le conteste; elles ne peuvent toujours agir avec douceur; la brutalité leur est quelquefois imposée, tout le monde le reconnaît. Mais pourquoi n'a-t-on pas organisé l'armée indigène comme la police indigène? C'est aux Syriens qu'il appartient d'abord de faire régner l'ordre chez eux; nos soldats vraiment ont autre chose à faire. Qu'a-t-on fait jusqu'ici pour organiser une armée nationale syrienne? Y a-t-on même songé?

Si la présence d'une armée étrangère a produit en Syrie les froissements, les colères qu'on pouvait craindre, une sage administration civile aurait vite fait oublier tant de griefs légitimes. Est-il besoin d'ajouter que cette administration, la Syrie ne l'a pas encore?

Chargés d'organiser le fonctionnement du mandat qui comporte essentiellement un rôle de guide et d'arbitre, nos représentants se sont empressés en débarquant en Syrie, de prendre en mains l'administration directe du pays, de subordonner tous les pouvoirs locaux et de leur enlever toute initiative. C'était contraire à l'esprit du mandat, contraire aux instructions données, contraire à l'intérêt de tous. Ces agents qui traitaient avec une telle désinvolture les fonctionnaires indigènes ignoraient pour la plupart la langue du pays, les mœurs, les coutumes indigènes, la législation ottomane toujours en usage. Cette ignorance n'enleva

rien à leur intrépidité et leur permit seulement de légiférer avec une plus complète tranquillité d'esprit.

Des protestations s'élevaient quelquefois, on ne manquait pas de moyens pour les faire taire. Il était bien vite dénoncé et tenu en suspicion comme un ennemi de la France, celui qui se permettait de signaler les erreurs ou l'incompétence de tel fonctionnaire français. On a poussé si loin le sans-gêne administratif que les organismes les plus dociles ont dû protester. Ce fut le cas du Conseil administratif du Grand Liban, nommé par l'autorité française: « Ou nous comptons pour quelque chose et il faut nous consulter avant de publier les arrêtés importants, ou nous ne comptons pas et il est inutile de nous réunir et de nous consulter à propos de décisions déjà portées à la connaissance du public. » On ne ménage pas, du reste, les humiliations à ce Conseil, la plus haute autorité indigène d'un des quatre gouvernements de Syrie. Au sujet de certaines mesures projetées qui lui paraissent dangereuses, il décide de voir le Haut-Commissaire et lui adresse une demande d'audience ; plusieurs semaines après, il n'avait pas encore de réponse ; je ne suis pas sûr qu'il l'ait enfin obtenue.

Cette manière de comprendre le rôle de la France en Syrie a eu pour première conséquence de multiplier étrangement le nombre des fonctionnaires. Il y en a tant qu'on ne sait jamais à qui s'adresser et que, dans l'administration même, il est souvent impossible d'avoir à cet égard des renseignements précis. Je dois ajouter que des instructions ministérielles récentes ont ordonné le rappel d'un certain nombre de ces fonctionnaires et qu'on a vu dans cette première mesure la promesse de réformes profondes qui s'imposent. Car le mal essentiel n'est pas là : il est dans l'incompétence et l'incapacité des fonctionnaires, dans le gaspillage qui règne dans tous les services publics, dans l'absence à peu près complète du souci de l'intérêt général.

Il eût fallu en Syrie un petit nombre d'administrateurs éprouvés et nous n'en manquons pas en France. On a envoyé beaucoup trop de ces « fonctionnaires de rebut » dont parle M. Poincaré dans l'article du 1^{er} avril de la *Revue des Deux-Mondes*. Les uns sont des administrateurs improvisés qui ignorent les règles administratives les plus élémentaires ; les autres viennent des colonies ou de l'Afrique du Nord et ne paraissent faire aucun effort pour adapter à une population plus évoluée en général leurs méthodes administratives. Il serait injuste de généraliser ; il y a, en Syrie, quelques fonctionnaires éminents dont le labeur est digne d'éloges, mais ils ne constituent que des exceptions honorables.

Je ne m'arrêterai pas sur certaines faiblesses de ce personnel aussi prétentieux qu'insuffisant. La Commission d'enquête ne manquera pas de se renseigner sur les tractations passées, les marchés conclus, sur certaines habitudes introduites dans les

relations avec le public qui auraient fait rougir notre vieille administration française, dont les manières sont quelquefois agaçantes mais dont la probité n'a jamais été contestée.

Mais il faut insister sur l'effroyable gaspillage qui sévit là-bas depuis de longs mois ; je ne pense pas seulement à ces traitements qui auraient dû récompenser une compétence incontestable et un labeur ininterrompu, je pense surtout aux « à côté » et à tous les moyens employés pour utiliser les ressources d'un budget qu'entretenait la générosité française au profit d'intérêts particuliers. C'est l'abus scandaleux des autos officielles attribuées à des parvenus sans vergogne ; ce sont les voyages d'agrément entrepris aux frais du budget, à Balbeck, à Palmyre, à Jérusalem, par les familiers du Haut-Commissariat ; ce sont les indemnités de toute sorte qui viennent grossir les traitements et les soldes ; des frais d'installation de 10, 15, 20 et 25.000 francs accordés à des agents qui ne s'installent pas ; ce sont les subventions attribuées à des indigènes qui abusent de l'ignorance de l'administration en se targuant d'une influence supposée et qui, au lieu de servir la cause française, la compromettent aux yeux d'une population pour qui, comme me l'avouait un Syrien, un « cireur de bottes », même quand il circule en auto, reste toujours « cireur de bottes ». Ce sont enfin des créations contestables et coûteuses comme cette *Foire de Beyrouth* pour laquelle on a dépensé des millions et qui, malgré une tapageuse réclame, n'aura réellement servi ni les intérêts de la Syrie, ni ceux du commerce français.

Faut-il signaler, en face de ce gaspillage effréné, l'abandon dans lequel on laisse des œuvres d'un intérêt primordial, comme, pour ne prendre qu'un exemple, cette Maternité menacée de fermeture, faute d'une subvention de 30.000 francs qu'on ne trouvait pas moyen de lui accorder ?

La France tolérera-t-elle plus longtemps une telle méconnaissance de l'intérêt général ? Ne sommes-nous donc allés en Syrie que pour faire la fortune de quelques aventuriers et pour compromettre notre réputation jusqu'ici sans tache de nation probe et clairvoyante ?

J'ai pourtant entendu formuler des accusations plus graves contre notre administration : tous ces désordres, en effet, prendront fin quand on aura remplacé ces pseudo-administrateurs par des fonctionnaires conscients de leurs devoirs ; et tout nous fait espérer qu'on n'attendra plus longtemps. Mais le mal profond subsisterait si l'on persistait dans la politique sectaire qui a paru jusqu'ici inspirer notre action.

Une haute personnalité française disait, en mars dernier, dans un discours public : « Nous sommes venus en Syrie à cause des chrétiens et pour les chrétiens. » Elle n'avait certainement pas compris les instructions de M. Leygues ; je doute fort que les chrétiens de Syrie lui aient su gré de ces déclarations. Les musulmans, qui sont la majorité et sans l'adhésion desquels il ne peut y avoir de paix

dans le pays, restent défiants. De telles paroles ne peuvent que les éloigner davantage de nous, d'autant que, depuis trois ans, des faits trop nombreux sont venus illustrer ces aveux.

La guerre avait fait, en Syrie, l'accord au moins superficiel entre toutes les religions ; tout l'effort de l'administration devait tendre à renforcer cette union, à la rendre indestructible. Il est probable que certains catholiques, un instant grisés, assurés d'avoir à leur service la force française, ont caressé l'espoir d'une domination impossible ; il semble bien qu'ils soient revenus à une plus juste appréciation de la situation. N'ont-ils pas tout intérêt, pour le jour où l'armée française aura quitté le pays, à ce que règne l'union ? Et s'il reste quelques impénitents, est-ce à nos représentants de les encourager dans cette attitude, en opposition formelle avec les instructions de la métropole ?

C'est pourtant ce que, à juger du dehors, on est obligé de constater. Qu'il s'agisse des faveurs administratives, des distributions de blé ou de farine, de l'attribution des emplois, de l'application de la loi, toujours on retrouve la même intention d'avantager les uns au détriment des autres, toujours le même parti-pris en faveur des chrétiens et surtout des chrétiens catholiques.

Les gens éclairés de toutes les confessions, tous ceux que préoccupent l'avenir du pays et la paix sociale, ont réclamé et réclament aujourd'hui plus vivement que jamais un Gouvernement et une administration capables de s'élever au-dessus des querelles de sectes ; tous réclament une politique de neutralité, donc de laïcité. Mais la laïcité, si elle a conquis la majorité des indigènes, semble être devenue la bête noire des représentants de la France laïque. Des musulmans demandent la création d'asiles où pourraient être admis des enfants de toutes les confessions ; c'est une preuve de leur esprit de tolérance qu'on a trop méconnu. L'administration s'y refuse et préfère, en haine de la laïcité, autoriser la création d'un asile musulman. On retrouverait le même esprit néfaste dans les créations d'écoles et dans la plupart des autres projets administratifs.

Nous avons choisi

On nous pardonnera de chercher à notre collègue Séverine, une petite querelle.

Elle écrit dans l'*Internationale* (11 juin) :

Voilà bien des années que j'appartiens à la Ligue et que je m'honore d'y appartenir. J'y ai toujours eu mon franc-parler, et pour nombreuses qu'ily soient mes défaites, je n'en ai gardé aucune amertume. On a mené ensemble trop de rudes et belles campagnes pour que je n'espère pas — je suis invinciblement têtue — qu'il en soit mené d'autres.

Or, il n'est pas deux voies. Ceci n'est possible qu'au cas où l'entente s'établira entre l'appartenance que représente la Ligue et la grande masse populaire. Ce que je dis là est tellement exact que, dès qu'une cause intéressante surgit, on s'occupe immédiatement, pour arriver à obtenir justice, d'édifier et d'émouvoir l'opinion.

Qu'est-elle l'opinion ? Pas chez les frères, la guerre en a eu raison. Les nuances subtiles ont disparu. Il n'y a plus que deux partis en présence : une droite et une

Déjà, avant la guerre, on reprochait à notre influence de ne pas servir l'union entre tous les Syriens. Les circonstances sont changées et nous font un devoir de travailler à faire disparaître toutes les causes de discorde. Mal renseignés, mal conseillés, nos représentants oublient trop souvent les devoirs qui s'imposent à la France, puissance mandataire.

Quand le général Gouraud est rentré de France au début d'avril dernier, il a donné un certain nombre de réceptions ; il a reçu d'abord les notables maronites ; un autre jour, les notables orthodoxes ; en dernier lieu, les notables musulmans. Ceux-ci n'ont pas manqué de remarquer que, comme par hasard, ils venaient toujours les derniers. Autrefois, le Vali turc avait soin, dans ses réceptions, de ne pas distinguer entre les confessions et il invitait à sa table le même jour des représentants de tous les rites. Est-il donc impossible aux Français d'agir avec la même sagesse ?

Qu'on y prenne garde ! Une telle politique, si elle se continue, aura, pour notre autorité et notre prestige, des conséquences funestes. Elle en aura de fâcheuses pour nos anciens protégés qui n'auront pas toujours à leurs côtés les régiments français et qui ne seront pas les derniers à nous reprocher de les avoir jetés au danger.

On est en train, à l'heure actuelle, par ambition politique, par mégalomanie ou par esprit de prosélytisme, de préparer, dans tout l'Orient, de formidables guerres religieuses. La France se doit, par la diffusion de ses idées de tolérance, de ses principes de laïcité, de travailler au maintien de la paix que menacent tant d'intrigues. Elle le doit aussi à tous ceux, et ils sont légion, qui ont mis en elle leur espérance d'une société meilleure et d'un monde apaisé.

Il est temps encore, je le crois, de reconquérir la confiance qui s'évanouit et le prestige qui s'en va. Mais il n'est que temps.

EDMOND BESNARD,

Secrétaire Général de la Mission laïque,

gauche. D'une part, la réaction, qui englobe indistinctement tous les monarchistes, en dépit des querelles de personnes ou du choix du prétendant ; le Bloc national, et les conservateurs du présent système, de quelque faux-nez qu'ils s'affublent. D'autre part, la révolution.

Je prive le mot de sa mesquine exotisme, pour en supprimer le sens mystique et spécial ; pour y faire entrer les républicains décidés à tout — fit-ce à accélérer le mouvement, à courir avec des jambes gouteuses — pour qu'on ne supprime pas la République avant de l'avoir réalisée ; les braves gens écœurés du mensonge et qui pressentent une vérité inconnue ; le peuple las de saigner et d'attendre...
Il faut choisir.

Jusqu'ici, rien à dire. Mais voici l'objet de ma querelle :

« La Ligue souhaiterait bien demeurer impartiale. »

— Non, ma chère Séverine, la Ligue ne souhaite point demeurer impartiale ; elle a juré en naissant de prendre parti pour la justice, qui est la République totale. Il y a vingt-trois ans qu'elle a choisi.

La Terreur Blanche en Allemagne

Par M. Paul de STÖCKLIN

La situation qui est faite en Allemagne aux pacifistes et à leurs amis est un scandale qui dépasse les limites de l'Empire et doit émouvoir le monde civilisé tout entier. Le monde entier n'attend-il pas, en effet, de l'Allemagne, des mesures en vue de la réconciliation internationale?

La Ligue *Nouvelle Patrie* (*Bund Neues Vaterland*) de Berlin, vient de publier, en français, un mémoire sur « les persécutions dont sont victimes les pacifistes de l'autre côté du Rhin depuis la fin de la guerre » et un petit volume dû à la plume du physicien bien connu le D^r Gumbel « *Deux ans d'assassinats* ». Ces deux ouvrages éclairent d'un jour singulier les mœurs politiques de l'Allemagne.

Tous les amis de la paix et de la liberté penseront qu'il n'est pas indifférent que soient largement connues les souffrances endurées par ceux qui dans l'ancien Empire du Kaiser défendent l'idéal démocratique et qu'il est juste de leur envoyer au moins une marque de sympathie. Car, quoi qu'en dise une certaine presse, il y a en Allemagne de lumineux foyers démocratiques et pacifistes et ces foyers ne luisent pas exclusivement dans les milieux d'extrême-gauche.

**

Ils sont nombreux les professeurs, les petits rentiers, les petits aristocrates, les petits propriétaires, les bons bourgeois qui veulent la paix, qui veulent la réconciliation des peuples, qui veulent le droit pour tous, qui renient le pans germanisme impérialiste, le nationalisme intégral. Une élite les dirige : nous citons au hasard Einstein, Foerster, Fernau, Quidde, von Gerlach, Lehmann-Ruessbültz, Nicolai, Gumbel, dont l'action est généreuse, la volonté inlassable et qui grouperont en florissantes associations toutes les bonnes volontés démocratiques et républicaines. Sous leurs auspices, le 31 juillet dernier (jour anniversaire du déclenchement de la guerre), un formidable cortège de plus de 150.000 participants parcourait les rues de Berlin au cri de « Plus jamais de guerre ! »

Et nous n'avons pas le droit de suspecter la sincérité de ces apôtres de l'idée pacifiste, de ces organisateurs de la république qui donnent, sans compter, leur fortune, leur autorité, leur talent, parce qu'en entreprenant l'éducation démocratique de l'âme allemande, ils ont fait le sacrifice de leur vie. Les nationalistes, en effet, un peu comme en France après 1815 les légitimistes, ont organisé une véritable terreur blanche, avec la complicité tacite, non pas du Gouvernement, dont il serait téméraire de mettre en doute la bonne foi, mais des autorités judiciaires et de la police.

**

Nous nous trouvons en Allemagne devant cette situation paradoxale d'un Gouvernement républicain cherchant à se maintenir, à se stabiliser et ayant conservé tous les cadres des fonctionnaires de l'ancien Empire. Les Cours de justice sont composées des mêmes individus, soutiens du trône et de l'autel avant la guerre, officiers de réserve pendant la guerre. Ces individus n'ont rien appris, rien vu, rien oublié. Pour eux, l'état de choses nouveau qui menace leurs situations est dû à la régression de la culture et de la propagation de l'idée nationale, au progrès de l'idée socialiste et démocratique, à l'abandon des saines traditions impérialistes. Ils considèrent comme un devoir

de faciliter la tâche à ceux qui, même par l'illégalité et la force brutale, cherchent à rétablir une tradition dont ils estiment que l'abandon est la cause de la déchéance de la patrie allemande. Dès lors, les partis de droite, amateurs de coups de force et de violences, ont beau jeu, et le Gouvernement impuissant n'ose intervenir.

Dès janvier 1919, le secrétaire du *Bund Neues Vaterland* était victime d'agressions, de visites domiciliaires arbitraires et vexatoires au cours desquelles les pièces essentielles de sa correspondance et des dossiers du *Bund* étaient volées. Les plaintes déposées auprès des autorités compétentes demeuraient sans résultats. Des femmes employées au *Bund* ont été arrêtées, molestées ; l'une d'elles, sans accusation précise, a fait 4 mois de prison préventive. Le capitaine von Beerfeld, accusé de pacifisme, a été saisi comme otage et traité avec une dureté inouïe. Le D^r Gumbel n'a échappé à la mort que parce qu'il était absent de chez lui, par une pure chance, au moment où des soldats bouleversaient son domicile et saisissaient comme type de littérature subversive, l'ouvrage de Kant : *Pour la paix éternelle*. Le D^r Fried, titulaire du prix Nobel pour la Paix, a été expulsé de Munich ; le poète hongrois Latzko s'est vu interdire de faire une conférence à Berlin. Le D^r Nicolai, professeur à l'Université de Berlin, est empêché de donner son cours. Le professeur Einstein est insulté publiquement par des étudiants qui lui jettent à la face qu'on devrait égarer ce sale juif comme un cochon, parce qu'il est partisan déclaré de la réconciliation internationale. Au cours d'une réunion publique où M. von Gerlach, président du *Bund* prenait la parole, des soldats envahissent le local, tirent des coups de revolver ; M. von Gerlach, malade, est malmené ; un jeune homme de 24 ans est tué ; l'assassin est arrêté, mais bénéficie, 24 heures après son arrestation, d'une ordonnance de non-lieu.

**

Il y a pire encore. Il y a l'assassinat politique, organisé par les associations patriotiques, élevé à la dignité d'une action glorieuse et dont la plus récente victime fut, il y a quelques semaines, l'ancien ministre Erzberger, leader du centre, à qui l'on reprochait surtout d'avoir signé l'armistice.

On dira peut-être que dans la surexcitation générale qu'a produite la débâcle de l'Empire, des actes illégaux et arbitraires sont inévitables, que l'atmosphère de révolutions et de contre-révolutions est nécessairement trouble. Ceci expliquerait les victimes des combats de rue, les victimes des échauffourées, genre Kapp, des condamnations capitales prononcées avec un semblant de formes légales par les Cours martiales, les exécutions même sommaires de malheureux accusés d'avoir tiré sur les troupes, l'assassinat des otages, mais n'expliquerait pas les meurtres froidement préparés et exécutés par des gens connus qui jouissent d'une impunité pour le moins étrange !

Presque tous les chefs de gauche ont été assassinés ou ont failli l'être ; on ne connaît pas d'attentats contre les chefs ou les agitateurs de droite qui tiennent le haut du pavé et bravent l'opinion démocratique ! Tous les crimes commis par les gens de gauche qu'on appelle en Allemagne les *radicaux de gauche*, ont été sévèrement punis ; des crimes commis par les *radicaux de droite*, aucun n'a été poursuivi.

Les chiffres sont d'ailleurs suffisamment éloquentes par eux-mêmes et se passent de tous commentaires.

D'abord le « pronunciamiento » Kapp. Des 775 officiers qui ont participé au coup d'Etat, donc en rébellion ouverte contre le Gouvernement national, pas un n'a été inquiété ; plusieurs ont conservé leurs situations de fonctionnaires, tous se promènent librement, sauf Kapp et Lutwitz, dont on a facilité le passage à l'étranger.

Par contre, les 202 membres de la République des Conseils bavaroise ont été condamnés à une peine globale de 538 années de prison ; plusieurs ont été abattus ou fusillés comme des chiens. Plus de 500 partisans des Conseils ont été arbitrairement exécutés ! Représailles, dira-t-on ? Il ne faudrait cependant pas oublier que la République des Conseils n'a fait que 12 victimes, (pas une de plus). D'ailleurs, du 21 février 1919 au 30 mars 1921, il y a eu 16 meurtres politiques (y compris les 12 ci-dessus) commis par les partis de gauche. Résultats : 8 condamnations capitales, 239 années de prison. Par con-

tre, du 25 janvier 1919 (date de l'assassinat de Liebknecht) au 10 juin 1921 (date de l'assassinat de Gareis), 318 meurtres politiques ont été commis, dont les victimes sont toutes des gens de gauche et dont les auteurs responsables sont à peu près tous connus. Résultats : à eux ou à leurs comparses, 31 années et 3 mois de prison. Et la série continue : hier, Erzberger, demain peut-être von Gerlach, Rathenau, Wirth ! Qu'importe ! les démocrates allemands poursuivent la tâche entreprise.

Le D^r Gumbel dédie son petit livre : « A ceux qui sont morts pour la liberté ». A ceux-là, à ceux qui vivent encore pour elle, à ceux que les menaces ne sauraient détourner de la voie qu'ils se sont volontairement tracée, à ceux qui se savent condamnés et qui travaillent sans fléchir à l'œuvre régénératrice, la démocratisation de l'âme allemande, tous les amis de la liberté et de la paix se doivent d'envoyer une parole de réconfort, un signe de solidarité.

PAUL DE STECKLIN.

LINE

Sous ce titre bref, vous rappelez-vous avoir lu — avant la guerre — de petits articles d'une fraîcheur délicateuse ? C'était des histoires d'enfant, de poupée et de ballon rouge. On y suivait depuis l'âge de quatre ans « une drôle de petite fille », adorable petit diable, dont les mots font rire, dont les aventures à la maison, au jardin des Tuileries, en promenade, à l'école ont je ne sais quel charme.

Mme Séverine a eu l'heureuse idée de réunir ces pages volantes. C'est devenu un beau volume des éditions Crès. Et, du coup, s'est fait un autre changement : avec l'unité. L'ouvrage a pris un sens qu'on n'avait pas soupçonné d'abord.

Ces infiniment petits, notés au hasard des rencontres, les riens de la première enfance et même de la seconde, tous ces détails cueillis au vol et qui ne pouvaient, semble-t-il, qu'amuser un instant le lecteur, voilà qu'une fois rassemblés, mis à leur place et à leur date dans l'évolution de l'enfant, ils se trouvent former la trame d'un caractère qui se dessine, se révèle, s'accroît. On s'aperçoit que *Line*, c'était déjà Séverine. Et peu à peu, le rapprochement entre cette enfance et cette vie donne au livre la portée d'une étude singulièrement attachante.

* * *

L'extrême simplicité du cadre garantit la sincérité du tableau. Vous êtes bien libre d'y voir ce que vous voudrez. De commentaires, de conclusions, point. Pas un mot qui ressemble à une thèse. On vous raconte de minuscules anecdotes enfantines ; à vous de voir s'il y a quelque chose à en tirer.

Vous pouvez dire : « Tout cela ne prouve rien. Tous les enfants ont de ces mouvements désordonnés, de ces appétits de liberté, de ces fantaisies bizarres, de ces outrances qui passeront avec l'âge. » Ou bien vous pouvez, connaissant Séverine, la reconnaître là. Il vous sera permis de démêler à travers des formes puérides, dans le clair-obscur de ses souvenirs de toute petite fille, les traits qui vous la font aimer, aussi bien que ceux qui vous inquiètent, et ce sont les mêmes souvent.

Pas moyen d'hésiter : dans cette gamine terrible éclate tout ce qui fera Séverine. Quelle petite révoltée ! Déjà ! Révoltée contre quoi ? Contre tout. Elle aime un peu la révolte pour elle-même. Dans la famille, dans ses jeux avec les petits camarades, à la pension, au catéchisme, elle ne peut supporter le convenu, le traditionnel, le banal : elle a d'instinct l'horreur de l'esprit bourgeois. S'il n'y avait que cela, on rirait. Mais

il y a bien autre chose. Au fond de toutes ces explosions de colère, quelle belle flamme apparaît ! Cette enfant a la religion de la justice. Elle ne connaît pas encore le mot qu'elle adore la chose, et elle affronte tout pour la faire triompher, à sa manière, dans le monde des gosses. « On devine, on pressent ce qu'elle sera plus tard, et pour qui, et pour quoi elle prendra parti toujours et partout. »

Mais elle n'en restera pas à cette soif de justice et à cette soif de liberté qui font d'elle, par avance, une révolutionnaire dangereuse (ne s'évade-t-elle pas de sa pensior espérant s'en aller être bergère au fond des campagnes ?). Un jour, elle découvre mieux que la justice. Il faut lire cette page. Elle avait amassé dans sa tire-lire un trésor, vingt francs. Elle va enfin réaliser son rêve : acheter les œuvres complètes de Gustave Aymard. Elle part avec son père. En écoutant le *Stabat* à la Madeleine, dans la foule compacte, elle sent une main qui se retire de sa poche, emportant sa bourse. Elle va crier : au voleur ! Et puis, elle regarde l'homme qui la regarde haletant, hagard, comme un animal attendant le coup de grâce. Et, tout à coup, « il la voit qui sourit, les yeux baignés de lumière, les joues trempées de larmes. Line pleure son mécompte, sa joie anéantie, et sourit, parmi les chants liturgiques, à quelque chose d'invisible, d'inexprimable, de plus haut, de plus beau, qui lui dilate le cœur. »

N'est-elle pas déjà là tout entière, notre Séverine, celle en qui il y a du Tolstoï et du François d'Assise, celle qui n'a aimé la justice qu'à travers la folie de la pitié, la folie de l'amour, la folie du sacrifice ? Et comment, ensuite, ne pas être touché quand on lit, à la dernière page du volume dans son journal de fillette de douze ans, cette prière à la bonne grand-mère qui vient de mourir et qui a été la seule à la comprendre : « Je suis toute seule, grand-mère. Tâche de devenir mon ange gardien, mon guide, ma conscience. Mère-grand, ma bien-aimée, veille sur ta petite-fille — trop désarmée, trop exaltée, trop téméraire — qui trébuche au seuil de la vie ! »

(Ere Nouvelle.)

FERDINAND RUISSON.

Vient de paraître :

LE
CONGRÈS NATIONAL
de 1921

(Voir page 426.)

LE CONGRÈS PAN-AFRICAIN

Par M. Félicien CHALLAYE, Agrégé de l'Université

Le Congrès pan-africain, ou pan-noir, de Paris — auquel le signataire de ces lignes a assisté comme délégué du *Bureau International pour la Défense des Indigènes* — a été une manifestation intéressante à plus d'un titre. Il a révélé aux uns, fait mieux apprécier aux autres, l'existence d'une élite noire ou mulâtre, dont l'influence se fera de plus en plus sentir sur le progrès de l'Humanité. Il a manifesté l'opposition curieuse de thèses contraires sur l'évolution de la race noire et sur ses rapports futurs avec la race blanche. Il a contribué ainsi à mieux poser un problème que les défenseurs des Droits de l'homme ne sauraient négliger

Une Elite noire

C'est pour la seconde fois que se réunissaient, en un Congrès mondial, des délégués représentant tous les noirs dispersés à la surface de notre planète. Le titre de « pan-africain » donné à ce Congrès a pu être légitimement traduit par le mot « pan-noir », car il s'appliquait non seulement aux indigènes de l'Afrique, mais à tous les hommes d'origine africaine, à tous les noirs, et ceux d'Amérique y jouaient un rôle prépondérant.

Le Congrès s'est réuni d'abord les 28 et 29 août à Londres, puis les 31 août, 1^{er} et 2 septembre à Bruxelles, enfin, pour la session finale, les 4 et 5 septembre à Paris. Voici un menu fait, d'ordre économique, qui suffirait à révéler l'importance du mouvement : ce sont les organisations noires d'Amérique qui ont payé tous les frais de ces réunions, location des salles, impression des circulaires, correspondances, dépensant à cet effet 2,500 dollars (le dollar vaut actuellement plus de 14 francs). Les délégués venus d'Amérique ont eu à verser, pour le voyage et le séjour dans les trois capitales européennes, chacun 500 dollars. Ceux qui, ensuite, se sont rendus à Genève, afin d'entrer en rapport avec la Société des Nations et le *Bureau International pour la Défense des Indigènes*, et qui ont fait aussi un certain nombre d'excursions, par exemple aux champs de bataille, ont eu à payer chacun 750 dollars.

A Paris, les noirs se sont réunis rue Blanche... La grande salle des Ingénieurs civils était pleine d'un auditoire abondant et pittoresque. Délégués ou invités, en grande majorité noirs ou métis, de toutes les nuances entre l'ébène et l'ivoire. Quelques blancs sympathiques à la cause. Un Hindou représentant l'Asie brune. Un Chinois représentant l'Asie jaune.

Auditoire extrêmement attentif, et pourtant calme, malgré l'opposition parfois violente des

thèses. C'est à juste titre que l'a félicité le député Gratiem Candace, habitué à d'autres mœurs par la fréquentation du Parlement.

Plusieurs des délégués noirs américains sont des hommes, ou des femmes, exerçant chez eux une large influence. A un moment donné, le principal orateur de leur groupe, M. Burghardt du Bois, les appelle tour à tour par leur nom, les invite à se lever. Chacun d'eux, chacune d'elles représente plusieurs dizaines ou plusieurs centaines de milliers de noirs; certains dirigent des publications ou écrivent dans des publications ayant un aussi grand nombre de lecteurs. D'autres auditeurs ou auditrices attestent à leur manière le développement de leur race. Telle une jeune femme élégante et charmante qui fut la première aviatrice noire aux Etats-Unis : « Si l'on conteste aux noirs la possibilité de voler dans les airs, je démontre qu'on est dans l'erreur », dit-elle.

Au bureau préside M. Blaise Diagne, député du Sénégal. A ses côtés, M. Gratiem Candace, député de la Guadeloupe; M. Dantès Bellegarde, ministre plénipotentiaire d'Haïti; M. Burghardt du Bois, de New-York, secrétaire général du Comité pan-africain; le docteur José de Magalhaens, de Lisbonne, président de la *Liga Africana*, enfin, un blanc, le délégué du *Bureau International pour la Défense des Indigènes*. Les journalistes, à plusieurs reprises, prennent, au magnésium, des photographies de ce bureau bigarré et des orateurs.

Plusieurs de ces noirs ou demi-noirs, font des discours intéressants, parfois excellents. Les députés noirs ne se montrent pas inférieurs à la moyenne de leurs collègues blancs. M. Dantès Bellegarde parle de son Haïti en un français très pur, avec une véritable distinction; il rappelle comment les Haïtiens se sont jadis battus pour la liberté contre la France, au nom d'un idéal français et au son de la *Marseillaise*; il déclare que ses compatriotes n'ont point gardé de cette lutte un mauvais souvenir; qu'ils ont voulu faire et qu'ils ont fait de leur pays une petite France noire; qu'Haïti est le seul pays hors de France, où le français soit la langue officielle et nationale. Un autre Haïtien, M. Vilius Gervais, se montre éloquent dans sa protestation contre l'occupation injustifiée de sa patrie par les troupes américaines. M. José de Magalhaens parle avec la méthode et la clarté d'un professeur habitué à l'enseignement. Surtout M. Burghardt du Bois, dont j'analyserai les idées, est un orateur de premier ordre, net, précis, s'imposant

à l'attention, sachant et faisant bien comprendre ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas; à tout point de vue, un chef.

Les discours prononcés tantôt en français, tantôt en anglais, sont traduits ou résumés dans l'autre langue par M. Rayford Logan, qui fut officier dans l'armée noire américaine sur notre front.

* *

De tels hommes suffiraient à démentir l'injustice du préjugé qui condamne toute une race, tous les hommes de toute une race à cause de la couleur de leur peau. Même si la race noire n'est pas aussi développée que les autres, même si elle n'a pas apporté au progrès de l'Humanité une contribution intellectuelle comparable à celle des races blanche et jaune, ce n'est pas une raison pour contester la possibilité de son développement. Ce n'est pas une raison, surtout, pour que les blancs traitent comme des brutes des indigènes à peau noire. Le prétexte de leur infériorité de race est trop souvent invoqué pour justifier toutes sortes d'iniquités et de cruautés. Les crimes des blancs à l'égard des noirs déshonorent la colonisation européenne. On peut se demander s'ils ne seront point châtiés, quelque jour..

Parlant au Congrès pan-africain, un orateur hindou, M. Jadhava, m'a ému en rappelant la profonde doctrine brahmanique et bouddhique du *Karma*: en vertu d'une justice profonde, toute faute a des conséquences futures, toute faute entraîne tôt ou tard quelque châtement. Y aura-t-il un *Karma* pour les peuples?..

Le Progrès de la Race noire

Si l'on accepte, si l'on réclame le développement de la race noire, comment souhaiter qu'il s'opère? C'est sur ce point que s'opposent des thèses diverses..

Certains souhaitent le progrès de la race noire par un rapprochement, de plus en plus étroit, avec la race blanche. C'est la thèse des députés coloniaux, MM. Diagne et Candace, et d'autres noirs européens.

La race noire est encore à l'arrière-garde de la civilisation. Mais on doit lui accorder le moyen de se développer, car « l'Humanité ne sera bonne, dit M. Diagne, que lorsqu'il n'y aura plus de paria ». Le progrès des races s'est toujours fait par des échanges avec d'autres races. La race noire ne doit pas viser à s'isoler, mais, au contraire, elle doit chercher à s'élever au contact des blancs. Les indigènes du Sénégal et des Antilles, en rapport constant avec les blancs, sont plus développés, proclame M. Candace, que les habitants de Libéria, où trente mille noirs, venus d'Amérique, dirigent quelques centaines de milliers de noirs africains.

Les partisans de cette thèse exaltent tout spécialement la France. C'est elle qui, à la Révolution, a proclamé l'égalité de tous les hommes, quelle que soit la couleur de leur peau. En France, il n'y a pas de préjugé de race. La preuve, c'est

qu'un noir y peut parvenir à la Chambre des députés, atteindre aux plus hautes situations. La France, enfin, a voté comme l'un des principes fondamentaux de la Société des Nations, l'amendement japonais sur l'égalité de toutes les races, amendement repoussé par la Grande-Bretagne et l'Amérique. « S'il fallait choisir entre ma qualité de noir et celle de Français, déclare M. Candace, je choisirais celle de Français. »

Les adversaires de cette thèse font remarquer qu'elle néglige trop les fautes et les crimes de la colonisation blanche en général, de la colonisation française en particulier. Il est bien vrai qu'une élite noire est, en France, traitée en égale, mais la masse des indigènes, dans les colonies de la France, aussi bien que dans celles des autres puissances, est trop souvent victime d'un régime de tyrannie et de spoliation. J'ai, personnellement, rappelé au Congrès pan-africain la situation faite aux indigènes du Congo français à partir du moment où on leur a imposé le régime des grandes compagnies concessionnaires. Le ministre leur a, d'un trait de plume, enlevé leurs propriétés collectives, qualifiées de terres vacantes, et les a attribuées à des blancs dont certains ignoraient tout du Congo, politiciens et journalistes influents, chefs de cabinet, etc. Les indigènes ont été brusquement privés de leur caoutchouc et de leur ivoire; les compagnies ont essayé de les contraindre à un travail mal rémunéré par des violences allant, parfois, jusqu'aux crimes les plus odieux.

Or, les indigènes sont constamment menacés de voir s'établir à leur détriment un tel régime. Seule, une vigoureuse résistance des amis des indigènes et de la *Ligue des Droits de l'homme* a empêché qu'il soit appliqué, en 1913-1914, aux forêts de la Côte d'Ivoire. Au Congrès pan-africain, un Malgache m'a confié les craintes inspirées à ses compatriotes par les articles de journaux annonçant qu'il est question d'accorder aux blancs de vastes concessions dans leur île.

Peut-on accepter une « collaboration » des races comprise comme elle l'est dans la plupart des colonies?

* *

A la thèse favorable au rapprochement des races s'oppose une autre thèse extrême, visant à leur séparation. Il a été fort souvent question d'elle au Congrès, bien qu'elle n'y ait été représentée ni par son leader ni par aucun partisan déclaré. Mais quelques orateurs lui ont témoigné, à défaut d'une adhésion entière, une sympathie discrète.

Quelques organes à grand tirage, *l'Illustration* (26 mars 1921), le *Matin* (31 août 1921) ont fait connaître la personne et les idées essentielles de M. Marcus Garvey, présenté à tort comme le principal inspirateur du mouvement pan-africain. Né à la Jamaïque, ayant voyagé en France, en Allemagne, en Orient, en Amérique, Marcus Garvey a fondé aux Etats-Unis un organe, *The Negro World*. Il y soutient, paraît-il, l'idée de la supériorité de la race noire. C'est à elle que, jadis, les Egyptiens, les Phéniciens, les Grecs auraient em-

prunté les principes de leur civilisation. Jésus-Christ était un nègre. Marcus Garvey souhaite que les noirs se séparent de ces blancs qui les méprisent et les brutalisent si injustement. Tous les noirs devraient se réunir en Afrique, commencer à fonder, en Ethiopie, un empire républicain qui s'étendrait ensuite sur tout le continent. M. Marcus Garvey est qualifié de « président provisoire » de cette immense république nègre.

Le *Main* cite des fragments de récents discours de M. Marcus Garvey, dont il ferait volontiers un bolcheviste noir :

« — Le temps est venu pour les quarante millions de noirs de réclamer l'Afrique, non pas de demander à l'Angleterre, à la France, à la Belgique, à l'Italie : « Pourquoi êtes-vous ici ? », mais de leur donner l'ordre d'en sortir !... »

Et aussi :

« La plus sanglante de toutes les guerres est encore à venir. Lorsque l'Europe essaiera ses forces contre l'Asie, ce sera l'occasion pour les nègres de tirer l'épée pour la rédemption de l'Afrique. »

Voici le passage d'un discours prononcé à New-York :

« Qui a gagné la guerre ? C'est le sang des nègres sur le champ de bataille des blancs. Oui, mes amis, si les noirs n'avaient pas été là, le kaiser serait aujourd'hui dans le palais de Buckingham. Or vous savez quelle fut la reconnaissance des blancs. Ils ne nous donèrent même pas un siège à la Conférence de la Paix.

« Nous rions de ces blancs infatués d'eux-mêmes et nous leur déclarons que, puisque nous étions assez bons pour nous faire tuer sur les champs de bataille européens, pour aider nos éducateurs à gagner la guerre, ils auraient pu au moins nous accorder cette liberté au nom de laquelle ils s'entre-tuaient. Mais nous avons appris à tuer aussi et je vous le demande, mes amis, que sera-ce donc quand nous batrons pour notre propre cause ? »

* * *

Sans adhérer à toutes les idées de Marcus Garvey, un délégué, né, comme lui, à la Jamaïque, les a expliquées par l'odieuse tyrannie méprisante dont les noirs sont victimes en cette île. Il a exposé en termes émouvants la situation de ses compatriotes : « Moi qui vous parle, j'avoue avoir eu, à certains moments, des pensées de meurtre... » Un autre orateur, M. Alcandre, a insisté pour que M. Marcus Garvey soit invité à exposer ses idées au prochain Congrès pan-africain. Il veut entendre « ce noir aux idées rouges » comme il le nomme spirituellement. Mais le président réussit à éviter tout vote sur la question.

Tous les membres influents du Congrès se sont prononcés contre les thèses de M. Marcus Garvey. « Je ne veux pas retourner en Afrique », déclare en souriant M. Belgarde. Nos députés coloniaux ne le veulent pas non plus... M. Burghardt du Bois a contesté que M. Marcus Garvey méritât d'être considéré comme un leader du mouvement noir aux Etats-Unis : il n'a pas dix mille adhérents. L'Europe n'est renseignée par les agences américaines que sur les aspects burlesques ou repousants du mouvement noir. Si les idées de M. Marcus Garvey sont conformes à celles que lui pré-

sent les journaux français, M. Burghardt du Bois les repousse.

Entre les deux thèses extrêmes, M. Burghardt du Bois, qui est le véritable leader, l'âme du mouvement pan-noir, expose avec force une thèse intermédiaire, plus complexe, plus nuancée.

M. B. du Bois pense qu'après les horreurs de la guerre, il faut essayer d'éviter tout recours à la violence, maintenir, s'il est possible, la paix entre les races. Mais il faut une paix, une collaboration, un contact basés sur le respect mutuel. M. B. du Bois souhaite l'union de tous les noirs et de tous ceux qui croient en la race noire. Pour définir la situation de la race noire dans le monde, il faut penser à la masse plutôt qu'à l'élite riche et cultivée. « Certains leaders noirs ont plus d'intérêts communs avec les capitalistes blancs qu'avec les prolétaires noirs », déclare, en propres termes, l'orateur du groupe américain.

M. B. du Bois définit son programme, antérieur de dix ans aux manifestations de M. Marcus Garvey, attaqué, d'ailleurs, par M. Marcus Garvey. Il faut proclamer l'égalité des races, réclamer des droits égaux pour toutes les races, exiger les droits politiques indispensables à l'amélioration de la masse. Dans toutes les colonies, les administrations locales devraient être organisées avec la collaboration des indigènes, dirigées au début et surveillées par les blancs, si c'est nécessaire, mais dans l'intérêt des indigènes eux-mêmes. La question de la terre est particulièrement importante ; dans bien des cas, la terre est enlevée aux noirs ; parfois il leur est même impossible de la racheter. Il faut restituer aux noirs la terre, la possibilité de posséder le sol. Il faut organiser le travail des noirs, à cet effet se rapprocher des travailleurs blancs ; car tous les travailleurs, blancs et noirs, ont des intérêts communs.

C'est aux blancs à décider s'ils acceptent ou non ce programme. Si la France, si la Grande-Bretagne veulent conserver leurs colonies, qu'elles accordent aux noirs les mêmes droits qu'aux blancs !

Nous ne désirons pas, dit M. B. du Bois, accentuer les différences de race, nous estimons que, dans l'humanité, les ressemblances l'emportent sur les différences. Nous ne voulons pas de haine ; nous ne souhaitons pas la séparation des blancs et des noirs ; ce serait un recul pour la civilisation. Mais il faudrait recourir à ce moyen extrême, si les blancs continuaient à méconnaître les droits des noirs.

* * *

Tel est le programme d'action qu'a développé M. B. du Bois. Il me paraît tenir compte de toutes les réalités et de toutes les possibilités, présenter ce mélange de réalisme et d'idéalisme qui caractérise les grandes pensées politiques.

J'ai fait remarquer au Congrès pan-africain que ce programme correspond au but des *Ligues nationales* et du *Bureau International pour la Défense des Indigènes*, et j'y ai soutenu la thèse qu'une coopération serait souhaitable entre ces sociétés et les associations visant au progrès de la race noire. La *Ligue Française pour la Défense*

des Indigènes s'est constituée d'abord pour sauver les plus misérables des noirs, ceux du Congo; puis elle a étendu son action à tous les indigènes, du moins jusqu'à la guerre, qui l'a, momentanément, réduite à l'impuissance. Le Bureau International pour la Défense des Indigènes a été fondé en 1913 pour unir les efforts des Ligues nationales de Grande-Bretagne, France, Allemagne et Suisse. Il a été reconstitué, en mars 1920. Son rôle est de provoquer la constitution de Ligues nationales dans les différents pays, de faire des enquêtes sur les problèmes indigènes, de projeter plus de lumière sur les fautes et les crimes commis dans l'ombre par les oppresseurs. Le Bureau International unit, pour la défense des indigènes, l'esprit scientifique et l'esprit combatif. Les noirs devraient avoir plus de confiance en ces groupements de libres bonnes volontés qu'en des associations plus ou moins officielles, subordonnées aux volontés de gouvernants qui sont eux-mêmes fréquemment soumis à l'influence de capitalistes hostiles aux indigènes.

J'ai conclu qu'il ne s'agit pas d'infliger aux blancs je ne sais quel péril noir; il s'agit de délivrer les noirs des souffrances qu'entraîne pour eux le péril blanc. Les noirs et les blancs désintéressés qui leur sont favorables doivent se rapprocher pour accomplir ensemble cette œuvre de justice et d'humaine fraternité.

Les Conclusions du Congrès

Les conclusions auxquelles ont abouti les délibérations du Congrès pan-africain n'ont pas gardé la netteté, la fermeté du programme exposé par M. Burghardt du Bois.

La Commission chargée d'élaborer ces conclusions discuta de longues heures. Il fallut tenir compte des tendances différentes animant les divers groupes. Le président, M. Diagne, soutint la nécessité de concessions mutuelles; il faut toujours, disait-il à quelques délégués, au terme d'un Congrès, aboutir à ce qu'on nommait jadis, dans les Congrès socialistes, un nègre-blanc.

La déclaration finale, que l'on a appelée un peu pompeusement la *Charte de la race noire*, commence par une phrase un peu embarrassée :

L'égalité absolue des races au triple point de vue physique, politique et social est la pierre d'achoppement de la paix mondiale et du progrès humain.

Mais la pensée s'éclaircit ensuite :

Personne ne nie qu'il y ait de grandes différences de dons, de qualités et de connaissances entre les individus des diverses races. Mais la science, la religion et la politique utilitaire sont unanimes pour nier l'existence de races naturellement et forcément inférieures.

Que, dans le cours des âges, une collectivité d'hommes se laisse devancer industriellement et intellectuellement par une autre collectivité, que cette dernière réussisse à conquérir une place éminente par ses penseurs, par ses hommes d'action, par les buts qu'elle poursuit, tout cela prouve moins la coexistence de demi-dieux et de singes de forme virile que la richesse fondamentale et la variété de la nature humaine. La doctrine de l'égalité des races n'est pas incompatible avec

la liberté individuelle : elle la complète. Et de tous les préjugés qui sévirent dans le passé, parmi les races humaines, il n'en est pas de plus stupide que celui qui se base, pour apprécier la valeur des hommes, sur la nature des cheveux ou le teint de la peau.

C'est le devoir du monde civilisé que d'aider de toutes les manières les races attardées et opprimées à accéder à la plénitude de la vie.

La déclaration constate que l'existence des gouvernements autonomes d'Haïti et de Libéria établit la possibilité de laisser les noirs se gouverner eux-mêmes. Elle rapproche, non sans habileté, le mouvement pan-africain des mouvements égyptien et hindou :

Des railleries sur les hommes de teint foncé ne suffiront pas à étouffer éternellement les libres aspirations des peuples de l'Égypte et de l'Inde par exemple.

Elle signale l'injustice dont sont partout victimes les noirs, soumis à une domination généralement imposée par la force.

La déclaration exclut l'hypothèse « absurde » d'une séparation entre blancs et noirs :

Parmi les hommes, les ressemblances l'emportent sur les différences; nous avons besoin les uns des autres, dans le labeur manuel comme dans les spéculations intellectuelles, comme dans l'ébauche des rêves d'avenir. Tout cela n'est cependant possible que si, traité sur un pied d'égalité, chacun bénéficie des mêmes garanties de justice et de mutuel respect.

Il faut que l'idéal démocratique se réalise par l'extension aux noirs de tous les droits politiques :

Le gouvernement des peuples par eux-mêmes peut être établi demain sans difficulté, avec la collaboration et le contrôle des nations plus avancées, en Asie, en Afrique, en Amérique, en Océanie.

La déclaration passe ensuite en revue la situation des noirs dans les différents pays ou colonies. Elle loue la France de s'être, « seule de toutes les grandes puissances coloniales, efforcée de mettre ses citoyens noirs sur un pied d'égalité absolue au point de vue légal et social avec ses citoyens blancs »; ce qui est vrai seulement des colonies où les noirs sont, en effet, citoyens, mais ce qui paraît une cruelle ironie à l'égard des nègres du Congo, de la Côte-d'Ivoire et même de Madagascar.

La déclaration aboutit à ce programme précis de réformes :

La race noire demande par l'organe de ses élus :

I. — La reconnaissance des hommes civilisés comme hommes civilisés, quelle que soit leur race ou leur couleur.

II. — La création d'institutions locales dans les pays habités par des collectivités arriérées et adaptées progressivement au développement des milieux indigènes.

III. — L'organisation d'un enseignement obligatoire partout conjugué avec le respect et la conservation de l'art indigène.

IV. — La liberté de conserver sa religion et ses coutumes sociales.

V. — Le développement intensifié chez les collectivités arriérées des œuvres d'assistance et de prévoyance sociales.

VI. — La restitution progressive aux noirs évolués de la terre et de ses fruits naturels.

VII. — L'institution, par les puissances coloniales, sous l'égide de la Société des Nations, d'un institut international chargé de l'étude de tous les problèmes posés par l'évolution et la protection de la race noire.

VIII. — L'institution d'une section au *Bureau International du Travail*, chargée plus spécialement de la protection et de la défense des travailleurs indigènes.

Le Congrès pan-africain émet aussi le vœu :

« Qu'il soit créé à la Société des Nations une organisation permanente chargée de travailler à la libération du peuple noir ;

« Que cette organisation soit établie au siège même de la Société des Nations et qu'elle fasse partie intégrante des institutions de cette Société. »

Programme, sur certains points, trop vague. Faudrait-il, par exemple, attendre que les indigènes du Congo fussent « évolués » pour leur restituer « progressivement » leurs propriétés collectives, détenues aujourd'hui par les compagnies concessionnaires ? Ne viendrait-il pas d'opérer, aussitôt qu'elle serait possible, cette légitime et nécessaire restitution ?

La timidité de certains congressistes, des noirs français, peu désireux de rompre avec les milieux gouvernementaux et capitalistes de leur pays, est responsable de ces atténuations au vigoureux programme de M. B. du Bois.

Elle leur a interdit, en outre, d'accepter une déclaration conforme aux idées des dirigeants noirs américains et lue à la suite de la déclara-

tion précédemment résumée. Cette déclaration signale que « les corps, les âmes, les esprits des indigènes des îles Fidji ou du Congo n'ont plus qu'une jauge, une cote : celle de la Bourse ». Elle soutient que « le XX^e siècle se doit de considérer les hommes autrement que comme des machines et des bêtes à travail ». Elle reconnaît que « le malaise économique universel a pour cause une mauvaise distribution des richesses » et notamment « la répartition, outrageusement inique, des ressources du monde entre les peuples dominants et les peuples dominés ». Elle accuse le prolétariat blanc de s'être, sur ce point, rendu complice des capitalistes blancs :

Sciemment ou inconsciemment, soit négligence ou préméditation, la puissance que les travailleurs blancs tiennent de leur bulletin de vote dans les démocraties modernes a été circonvenue pour favoriser les projets d'asservissement des travailleurs noirs, bruns ou jaunes. Et, par un singulier retour des choses, le prolétariat blanc a été, à son tour, lié, baillonné, rendu impuis-

Le prochain Congrès pan-africain qui se tiendra en 1923, dans un lieu choisi par le Bureau permanent, discutera cette motion. Il devra, à mon sentiment, rendre plus précises et plus vigoureuses les revendications formulées au Congrès de 1921. Il devra aussi, pour les réaliser, utiliser la force des seuls groupes blancs qui n'aient aucun intérêt à l'oppression ni à l'exploitation des indigènes : les classes ouvrières et paysannes. Ce sont elles, lorsqu'elle prendront le pouvoir, qui libéreront les colonies, en même temps que les métropoles, réalisant sur toute la terre le même idéal de justice.

FÉLICIEEN CHALLAYE,
Agrégé de l'Université.

La faillite de l'Allemagne

Il faut que l'opinion publique française soit préparée à cette éventualité prochaine : *la banqueroute allemande*...

... Il est impossible au Gouvernement allemand, quel qu'il soit, en sa condition économique et financière actuelle, de faire face à ses obligations intérieures et extérieures. Dans le projet de budget pour 1921-1922, le Gouvernement allemand prévoit une recette de 59 milliards de marks et une dépense de plus de 93 milliards, soit un déficit de plus de 34 milliards de marks. La baisse continue du mark-papier augmentera sensiblement le montant en dépenses. Ces chiffres de dépenses ne comprennent pas un pfennig pour les réparations : évalué en marks-papier, au cours actuel, il faudrait ajouter 70 à 80 milliards de marks-papier. Pour ma part, je ne vois pas comment l'Allemagne pourra se procurer les 100 à 115 milliards de marks nécessaires pour faire face à ses obligations.

Le professeur Keynes, qui a étudié depuis cette question, arrive à cette conclusion que l'Allemagne pourra sans doute payer l'échéance du 15 novembre 1921, celle du 15 janvier 1922, peut-être même celle du 15 février 1922 ; mais l'échéance du 15 avril 1922 sera très dure. Quant aux échéances du 15 mai, du 15 juillet et du 15 août 1922, il n'y a pas de probabilités qu'elles puissent être couvertes.

La banqueroute se produira donc, d'après Keynes, entre février et août 1922. Les gouvernants des États

alliés ont ainsi un répit de 6 à 12 mois pour prendre leurs décisions.

Laisseront-ils se produire la catastrophe ? Chercheront-ils à l'éviter ?

Voilà le gros problème économique et financier qui va dominer toute la politique des États dans les mois qui vont suivre.

Sera-ce la course au clocher, comme celle à laquelle nous venons d'assister en août 1921 ? Chaque État va-t-il essayer égoïstement de prendre le plus possible sur les versements effectués par l'Allemagne ?

Cherchera-t-on une combinaison permettant d'assurer, dans l'intérêt du monde et des alliés, le relèvement économique de l'Allemagne ?...

Il ne s'agit pas d'une question de sentimentalité. Après les crimes qu'il a laissés et qu'il laisse encore commettre, le peuple allemand ne mérite guère de sympathie et de pitié. Mais c'est notre intérêt bien entendu que la nation allemande revienne à la santé économique. *Voilà la vérité essentielle à laquelle on ne croit pas.*

Or, l'Allemagne ne reprendra sa prospérité économique qu'avec notre collaboration. Il ne faut pas seulement la lui promettre en paroles. Il faut la lui donner réellement. Les gouvernants des puissances alliées le veulent-ils sincèrement ? Y a-t-il, dans le Parlement français, une majorité pour appuyer vigoureusement cette politique ?

(Ere Nouvelle.)

Gaston JÈZE.

La Conférence de Washington

Le programme de la Conférence semble limité. A en croire certains commentaires, on n'y envisagerait que les moyens de maintenir la paix dans les régions du Pacifique, et de réduire à de raisonnables proportions les armements navals.

Mais il est impossible que ce cadre ne soit pas débordé. Les puissances qui se trouvent en opposition sur le rivage du Pacifique sont en difficulté sur d'autres points du globe, et ce qui les met en délicatesse, c'est moins telle ou telle affaire locale qu'un certain état d'esprit, une certaine conception de leurs intérêts et de leur avenir. C'est donc sur tout un ensemble de questions liées qu'elles devront s'expliquer à fond.

De plus, si les Etats qui possèdent une marine de guerre étaient seuls à réduire leurs forces, ils se sentiraient vite menacés par les Etats dont les forces continentales pourraient impunément s'accroître. On ne peut donc parler avec sagesse d'un désarmement naval qui ne soit pas accompagné d'un désarmement terrestre. Et c'est, en conséquence, le problème général du désarmement qui, d'une façon inévitable, sera posé à Washington.

* *

L'initiative du président américain est de celles qui honorent un pays et un homme. Réussira-t-elle? Bien téméraire qui oserait le certifier.

Nous pensons, nous, qu'elle peut réussir. Nous disons qu'elle réussira si quelques conditions sont admises.

I. — Le problème n'est pas simple, et rien que pour se mettre d'accord en théorie il faudra quelque temps et une volonté d'accommodement sans réserve...

Je suppose que l'unanimité se fasse. Les nations participantes se sont entendues; mais n'y a-t-il de nations armées que les nations participantes? Et la Russie? Et l'Allemagne? La Russie a une armée rouge non négligeable; l'Allemagne une armée d'empire dont on connaît l'effectif, une armée annexe dont on ne sait exactement l'importance et elle vient de lancer des navires de guerre. Point de désarmement réel si l'Allemagne et la Russie restent en armes.

On ne peut cependant légiférer pour elles sans elles, et leur imposer après coup une décision prise. Il faut donc les entendre. Il faut donc ou les convier à Washington, ou décider à Washington que, dans une conférence plus large, on les conviera, elles et les autres, pour obtenir l'acquiescement de toutes. Donc, toutes les puissances sans exception devront, tôt ou tard, être appelées.

Et voilà une première condition : *ou le désarmement sera universel, ou il ne sera pas.*

II. — Toutes les nations ont accepté de désarmer; toutes ont juré, toutes ont signé. Cet échange de serments et de paragraphes est-il suffisant?

L'histoire, hélas! nous a enseigné la défiance. L'esprit des peuples, comme celui des individus, est traversé de pensées qui toutes ne sont pas nobles. Et si, en dépit du contrat, l'un d'eux fabrique et cache des munitions et des armes? Et si, sous un prétexte quelconque d'éducation ou de sport, il reconstitue hypocritement une armée? Les autres peuples, ayant eu foi en lui, s'approprieraient à être dupes?

Non, non, le souci de sa conservation doit inspirer à chacun la volonté d'obtenir des garanties de tous les autres. Il faut donc que chaque peuple se soumette loyalement à la surveillance de tous.

Et voilà une seconde condition : *ou le désarmement sera contrôlé, ou il ne sera pas.*

III. — Ce n'est pas tout. Car, même si toutes les nations avaient accepté de désarmer ou de se soumettre

au contrôle, il pourrait advenir que nous fussions surpris. Il se pourrait qu'une nation, au mépris de sa signature et de toute surveillance, résolût de ressusciter, ouvertement ou non, son appareil militaire, et, dans un conflit avec une voisine, d'en appeler à la violence.

Il faut, dans cette conjoncture — où tout espoir de paix est fermé au monde — que le manquement au pacte soit puni; il faut donc avoir au préalable organisé tout un système de pénalités éventuelles; et, soit que l'on rompe tous rapports avec la nation infidèle, soit qu'on saisisse les biens de ses sujets, soit qu'on lui fasse la guerre, il faut que la victoire reste finalement à la loyauté.

Et voilà une troisième condition : *ou le désarmement comportera une sanction contre les Etats qui reprendraient les armes, ou il ne sera pas.*

Ici, quelqu'un de nos lecteurs nous arrêtera peut-être et nous dira : « Mais, ces trois conditions, une fois au moins elles ont été réunies. Une fois au moins, on avait abauché une institution qui, réunissant toutes les nations du monde, devait procéder au désarmement de chacune d'elles sous le contrôle de toutes, et exercer le cas échéant des sanctions contre les récalcitrants.

« Malheureusement, cette institution, un grand Etat l'a condamnée; ou plutôt il y eut dans ce grand Etat deux hommes qui, sur cette question essentielle, se sont opposés. L'un voulait que son pays entrât dans cette « Société des Nations », acceptant toutes les obligations qu'elle exige; l'autre craignait que son pays ne perdît sa souveraineté en consentant à la discipline commune. L'un s'appelait M. Wilson, l'autre M. Harding. Et c'est M. Harding qui l'a emporté. »

Que M. Harding reprenne sous une autre forme l'idée de son adversaire, il n'y a, dans cet événement, rien qui doive nous surprendre. C'est une preuve nouvelle, après tant d'autres, que la conduite des peuples obéit moins à la logique qu'à la nécessité.

Les hommes clairvoyants des Etats-Unis comprennent à présent que, menacée par l'impérialisme japonais, par l'alliance japo-anglaise, l'Amérique court un danger mortel si elle doit se mesurer avec eux par la force. Ils songent à des solutions pacifiques du conflit. Ils prononcent les mots de paix par le désarmement. Qu'ils le veuillent ou non, ou ils feront œuvre vaine, ou ils appelleront à cette œuvre grandiose toutes les nations; ils leur demanderont non seulement de s'engager à déposer leurs armes, mais d'assurer partout l'exécution du contrat, et partout de poursuivre les rebelles. Il n'y a qu'un moyen de sauver l'humanité, celui-là.

Et ce ne sera pas une des moindres tristesses de notre temps que d'avoir vu l'apôtre de ces idées rédemptrices sortir de Maison Blanche tête baissée, le corps meurtri, dans le silence hostile des foules. Mais il n'importe, car son âme y sera restée, et c'est elle qui aura vaincu.

(*Progrès de Lyon.*)

La faute des Républicains !..

Le *Journal d'Alençon* condamne notre campagne pour la réhabilitation des innocents condamnés par les conseils de guerre. C'est son droit. Mais, ajoutet-il,

Est-ce à dire qu'il est impossible, qu'ils (les généraux) aient abusé du droit de vie ou de mort qu'ils se sont arrogé?..

Hélas! les Gouvernements passés ont une large responsabilité dans tous les événements malheureux de la guerre. Leurs choix ont si souvent été des choix politiques!..

Vous voyez : s'il y a eu des innocents fusillés, c'est la faute des généraux républicains. Nous nous en doutions...

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

QUELQUES COMMUNIQUÉS

L'affaire N'Guyen Van Do

Au mois de septembre 1917, une bagarre éclata au camp de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde). Un Français y fut assassiné par un travailleur tonkinois.

Or, malgré les protestations du meurtrier, qui déclarait être le seul coupable, N'Guyen Van Do, l'un des inculpés, fut condamné à 10 ans de travaux publics.

La Ligue des Droits de l'Homme, saisie de cette affaire, a ouvert une enquête. Des témoins, non cités par le conseil de guerre, ont affirmé l'innocence de Do ; ils déclarent qu'au moment du crime, Do se trouvait à près d'un kilomètre du camp.

En vertu de ces faits nouveaux, la Ligue des Droits de l'Homme vient de demander la révision du procès Van Do

(17 septembre 1921.)

Pour les condamnés militaires

On sait que par suite de la pénurie des transports, un certain nombre de militaires condamnés aux travaux forcés pendant la guerre ont accompli en France le principal de leur condamnation. La peine accessoire de la résidence obligatoire aux colonies leur reste donc seule applicable.

En raison de l'extrême sévérité des sentences des conseils de guerre, la Ligue des Droits de l'Homme vient de demander que ces condamnés soient dispensés de la résidence aux colonies.

La Ligue des Droits de l'Homme, écrit M. Ferdinand Buisson, pense trouver, auprès des Pouvoirs publics, « un écho à la pensée qui la guide, de réparer, dans la mesure du possible, l'excessive rigueur du code de justice militaire, l'insuffisance, trop souvent démontrée, des moyens d'information dont cette juridiction disposait pendant la guerre, et l'emploi fréquent d'une décapitation qui a faussé ses sentences, permis de frapper les uns et d'épargner les autres. »

(25 septembre 1921.)

A NOS SECTIONS

Le dernier Congrès de la Ligue

On n'a pas oublié le vif intérêt qu'offrit le récent Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, tenu à Paris les 15, 16 et 17 mai dernier.

Le *Rapport moral*, présenté par M. Henri Guernut, secrétaire général, attesta, dès le début, la vitalité toujours croissante de la Ligue.

Les questions à l'étude étaient de toute première importance : crise de la démocratie ; reconstitution des Régions libérées ; réorganisation démocratique de l'école et de l'armée ; politique ouvrière et sociale ; rapports internationaux.

Ces questions, qui sont toujours d'une passionnante actualité, furent traitées par des spécialistes dont les noms disent la compétence et l'autorité : MM. Ferdinand Buisson, Gabriel Séailles, général Sarrail, Emile Kahn, André Gouguenheim, A. Merheim. Signalons aussi, parmi les nombreux orateurs qui se firent entendre sur les différents rapports : MM. Victor Basch, Aulard, Ruyssen, Hadamard, Renaudel, Lucien Le Foyer, Oscar Bloch et

Mme Séverine. C'est dire tout l'intérêt qui s'attache aux travaux du dernier Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme.

A la demande unanime des Congressistes, le compte rendu sténographique des séances vient d'être édité en un fort volume de 420 pages. L'ouvrage est en vente, au prix de 5 francs l'exemplaire, aux bureaux de la Ligue, 10, rue de l'Université, Paris (7^e).

Un exemple à imiter

Nous sommes heureux de signaler à nos collègues l'ingénieur moyen employé par la Section de Hirsion pour activer la circulation des *Cahiers* parmi les ligueurs et que nous souhaitons vivement voir se généraliser.

Sur la proposition de son président, l'Assemblée générale de la Section décide de former des groupes de 5 membres qui verseront chacun 3 francs pour obtenir un abonnement en commun. Cinq groupes de 5 membres sont recrutés immédiatement, ce qui permet au Bureau de demander au Comité Central un sixième abonnement gratuit.

Facilitez notre tâche !

Nous serions reconnaissants à nos collègues de bien vouloir désormais consacrer une note séparée à chaque des questions dont ils nous entretiennent.

La nécessité de faire passer la même lettre dans chacun de nos services entraîne inévitablement des retards, parfois même des omissions que nous serions heureux d'éviter à nos collègues.

Nous rappelons que l'Administration de la Ligue, au siège social, comprend trois services : Secrétariat, Trésorerie, Contentieux.

Les attributions de chacun d'eux sont précises. Au service du Contentieux sont transmises toutes les lettres nous soumettant une affaire (il est important de se servir de feuilles distinctes pour l'exposé de chaque affaire, si l'on en soumet plusieurs).

Au service de la Trésorerie, toutes les lettres se rapportant à des opérations de caisse (versement des cotisations et des souscriptions diverses, demandes de cartes, abonnements aux *Cahiers*, changements d'adresses, etc.).

Au Secrétariat, tout ce qui concerne la vie des Sections et la propagande (notes pour les *Cahiers*, demandes de formation de Sections, d'imprimés pour la propagande, de conférenciers, communications au sujet des *Cahiers*, de l'Annuaire Officiel, des Congrès, etc.).

Pour les « Cahiers »

Les *Cahiers des Droits de l'Homme*, nous ne nous laisserons pas de le répéter, sont la revue de la Ligue. Accroître le nombre des abonnés aux *Cahiers*, c'est accroître la force des idées démocratiques, c'est augmenter la puissance d'action de la Ligue.

Nous nous permettons de signaler à nos amis deux excellents moyens de travailler à la diffusion des *Cahiers*.

A) Pendant toute la durée de notre campagne sur les « Crimes des Conseils de guerre », à nos Sections qui désirent assurer la distribution gratuite de la vente de notre revue, nous enverrons des colis de *Cahiers* au prix exceptionnel de 12 francs les 20 exemplaires (minimum : 20 ex.), ou de 25 francs les 50 exemplaires (minimum : 50 ex.).

B) Tous nos abonnés, toutes nos Sections connaissent sans doute des amis que les *Cahiers* ne manqueraient pas d'intéresser. Que les uns et les autres nous

adressent, si longue soit-elle, la liste de ces abonnés possibles (avoir soin de donner les adresses complètes). A tous nous enverrons des spécimens de notre revue.

Il faut que, grâce aux efforts de tous, le nombre de nos abonnés ait doublé avant le Congrès de l'an prochain.

Sections ayant soldé au 31 mars 1921

Ain : Châtillon-sur-Chalaronne, Lelex-Mijoux. — **Alger** : Tizi-Ouzou. — **Ariège** : Pamiers. — **Aude** : Montlaur. — **Aveyron** : Capdenac. — **Belfort** (Territoire de) : Delle. — **Cantal** : Vic-sur-Cère. — **Charente-Inférieure** : Château-d'Oléron. — **Côtes-du-Nord** : Paimpol. — **Drôme** : Crest, Mirabel-aux-Baronnies, Nyons, Saint-Paul-Trois-Châteaux. — **Gard** : Aimargues. — **Garonne** (Hte) : Pech-David. — **Gironde** : Saint-Médard-en-Jalles. — **Loire-Inférieure** : Le Croisic. — **Oise** : Brestles. — **Pas-de-Calais** : Arras, Bapaume. — **Pyénées** (Basses) : Orthez. — **Rhône** : Les Ardillats. — **Savoie** (Hte) : Evich-les-Bains, Thônes. — **Seine** : Paris (2^e). — **Seine-et-Oise** : Euboune, Marines. — **Seine-Inférieure** : Blangy-sur-Bresle. — **Var** : Ollioules, Puget-Ville, Six-Fours. — **Yonne** : Migennes-Laroche. — **Côte d'Ivoire** : Djibouti, Gabon : Libreville.

Le Comité Central adresse à ces Sections ses félicitations les plus vives et il est heureux de les donner en exemple.

Sections ayant soldé au 30 juin 1921

Ain : Pont-de-Veyle, Tenay. — **Aisne** : Saint-Quentin. — **Alger** : Médéa. — **Allier** : Gannat. — **Alpes** (Htes) : Embrun, La Queyras. — **Ardèche** : Annonay, Lamastre, Tournon, Vals-la-Bédune. — **Ardennes** : Givet, Renwez, Rocroi. — **Aude** : Castels, Peyriac-sur-Mer. — **Aveyron** : Montbazens. — **Bouches-du-Rhône** : Salon. — **Cantal** : Murat. — **Charente-Inférieure** : Saint-Savinien, Surgères, Saujon. — **Cher** : Vierzon. — **Constantine** : Ain-Béda. — **Corrèze** : Bort. — **Corse** : Bastia. — **Côtes-du-Nord** : Saint-Brieuc. — **Creuse** : Eaux, Saint-Yrieix-les-Bois, Sardent. — **Doubs** : Feschel-le-Châtel. — **Drôme** : Loriol, Montélimar. — **Eure-et-Loir** : Dreux. — **Finistère** : Quimperlé. — **Gironde** : Blaye, Valéryac. — **Hérault** : Paulhan. — **Indre** : Le Blanc, Châteauneuf. — **Landes** : Biscarrosse, Morcenx. — **Loire** : Roanne, Saint-Galmier. — **Loiret** : Gien, La Ferté-Saint-Aubin. — **Lozère** : Sainte-Croix-Valleé-Française. — **Maine-et-Loire** : Turquant. — **Mayenne** : Chailaud, Château-Gontier. — **Nord** : Rieux-Cambrésis. — **Orne** : Fleury. — **Pas-de-Calais** : Carvin, Saint-Omer. — **Pyénées** (Basses) : Bedous. — **Pyénées** (Htes) : Bagnères-de-Bigorre. — **Pyénées-Orientales** : Saint-Laurent-de-Cerdans. — **Rhône** : Saint-Laurent-de-Chamousset. — **Sarthe** : Bouloire, Sablé. — **Savoie** (Hte) : Annamasse, Bonneville, Saint-Julien-en-Genevois. — **Seine** : Paris (17^e), L'Hay-les-Roses, Les Lilas. — **Seine-et-Marne** : Pécy. — **Sèvres** (Deux) : Pamproux, Saint-Loup-sur-Thouet, Saute-Vaussois. — **Tarn** : Graulhet. — **Var** : La Cadière, Cogolin, Nans, Puget-Ville. — **Vaucluse** : Orange, Sables. — **Vosges** : Praize. — **Yonne** : Sens. — **Guyane** : Saint-Laurent-du-Maroni. — **Indo Chine** : Haiphong. — **Maroc** : Meknès.

Le Comité Central se fait un devoir de remercier les Sections ci-dessus mentionnées.

Nous prions instamment les Sections qui ne figurent pas sur ces listes, de vouloir bien se mettre en règle avec la Trésorerie générale ou, tout au moins, de nous adresser le montant des cotisations perçues.

Nous rappelons qu'aux termes des Statuts, le compte des Sections doit être soldé au 31 octobre.

Faites-nous, dans le courant de l'année présente, 5 nouveaux abonnés; vous aurez droit, pour l'an prochain, à un abonnement gratuit.

QUELQUES INTERVENTIONS

AFFAIRES ETRANGERES

Fonctionnaires

Ballanger (Mme). — Mme Ballanger, demeurant à Paris, a été employée au ministère des Affaires étrangères, section de l'Amérique latine, du 1^{er} octobre 1916 au 1^{er} juillet 1919. Licenciée à cette dernière date, elle sollicitait le paiement des indemnités exceptionnelles prévues par l'instruction du ministre des Finances du 24 octobre 1919.

Elle perçoit la somme de 700 francs montant des indemnités qu'elle réclamait.

COLONIES

Guinée

Seynabou Faye. — Mme Seynabou Faye, demeurant à Manou (Guinée), réclamait le bénéfice de l'allocation militaire au titre de son mari mobilisé du mois de janvier 1916 au mois de mars 1919.

Elle obtient satisfaction.

Guyane

Indemnité de cherté de vie. — Les petits fonctionnaires de la Guyane sont seuls — ou presque seuls — parmi les fonctionnaires coloniaux à ne pas toucher des indemnités de vie chère. Nous avons signalé leur situation au ministre des Colonies.

Nous avons été informés qu'en raison de l'état actuel des finances de la colonie, l'administration locale, de laquelle dépendent les intéressés, a dû se borner à leur accorder des indemnités pour charges de famille. Une décision favorable sera prise à leur égard dès que les circonstances le permettront.

GUERRE

Chemins

Lambert (Kléber). — Le 18 août 1921, nous avons attiré l'attention du ministre de la Guerre sur les conditions défavorables dans lesquelles paraissent s'effectuer les affectations des employés des chemins de fer aux sections de campagne.

Il nous revient de différents côtés que les affectations à la section technique des chemins de fer de campagne s'opèrent sans que des règles formelles et précises soient appliquées et qu'ainsi des hommes appartenant à des classes plus anciennes que certains autres se voient affectés à la section technique des chemins de fer de campagne, tandis que leurs camarades plus jeunes sont affectés à des emplois moins exposés.

Nous vous aurions une vive gratitude, Monsieur le Ministre, de vouloir bien adresser au chef de service chargé de dresser les listes d'affectation à la section technique des chemins de fer de campagne, des instructions précises fixant des règles dont vos subordonnés auront le devoir de ne pas s'écarter.

Justice militaire

Gauthier (Emile). — Le 12 septembre 1921, nous avons signalé au ministre de la Guerre le cas de M. Gauthier, ancien chasseur à pied au 31^e bataillon, qui sollicite sa grâce.

Nous avons transmis au ministre la lettre touchante que nous avait adressée l'intéressé et que nous tenons à reproduire ici :

Sechant avec quelle impartialité et quelle bienveillance vous vous faites les défenseurs des faibles et des causes justes, n'ayant aucun appui, et désespérant sur mon sort, je viens vous soumettre les faits pour lesquels je subis actuellement ma détention.

Appartenant à la classe 1917, je fus incorporé avec cette classe, d'abord au 31^e B. C. P., puis au 60^e B. C. P., 8^e compagnie, 77^e division d'infanterie.

Le 4 juin 1917, alors que nous étions à Soupir (Aisne), notre compagnie reçut l'ordre de monter en ligne. C'était au moment des mitrailleurs. Toute la compagnie refusa d'abord d'obéir, puis quelques-uns se décidèrent. Environ 120 hommes, parmi lesquels malheureusement je me trouvais, persistèrent dans leur refus. Je crois devoir vous dire

ici, Messieurs, que j'étais jeune soldat, que je venais d'arriver au front, que j'étais ahuri et sans défense au milieu d'une agglomération d'hommes de tous les âges, de toutes les conditions, énervés, fous, et ne raisonnant plus. La contagion est facile et spontanée quand on n'a pas vingt ans et qu'on est soudain transplanté dans un milieu qu'on ne connaît pas. Je fus donc une proie facile et je restai avec les mutins.

C'était le soir. La compagnie ne s'était pas déjà perdue dans la nuit, abandonnant les rebelles, que je me sentis envahi par les remords. Aussitôt que je pus m'échapper, j'abandonnai mes camarades de rébellion et je courus après ma compagnie. Je la rejoignis alors qu'elle venait d'arriver en ligne, le lendemain matin et aussitôt je me présentai à mon capitaine, lui avouant ma faute et lui disant mon repentir. Ce dernier fut inflexible : je fus déferé au Conseil de guerre.

Sur 120 mutins, nous ne fîmes que quinze dans ce cas. Pourquoi donc ce chiffre ? Pourquoi fus-je compris dans ce chiffre, puisque le capitaine ne me connaissait pas avant mon acte de repentir. C'est sans doute le hasard du choix, ou que sais-je ?

Avant cette journée fatale, on n'avait rien à me reprocher ; ma vie s'était écoulée, calme, tranquille, honnête. Nous fîmes tous condamnés à la peine de mort. Il fallait un exemple.

Je le compris et le comprends encore ; mais, Messieurs, je ne puis empêcher de vous dire que si la peine était égale pour tous, nous n'étions pas coupables tous au même degré. Il ne m'appartient pas aujourd'hui, après quatre ans, à moi, coupable et condamné, de me faire juge des fautes des autres ; ma faute, à moi, est assez lourde pour justifier sa punition, mais je ne puis penser sans amertume que si, jeune soldat, sans expérience des agglomérations humaines, j'étais arrivé sur le front dans un autre moment, j'aurais fait un bon soldat, car j'étais et j'ai l'honneur de ma patrie, et aujourd'hui, je vivrais heureux et respecté des miens, à moins que j'aie trouvé, comme tant d'autres, une mort glorieuse sur le champ de bataille.

Ma peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité et depuis, j'expie un moment de folie, dans une prison, loin de ceux que j'aime, ne vivant plus que de l'espoir qu'un jour, peut-être, votre clémence voudra bien me rappeler au milieu des vivants, comme elle en a déjà rappelés tant d'autres. Et mon espoir est d'autant plus fort que, sur les quinze condamnés que nous étions, je ne suis plus que le seul qui n'ait pas bénéficié de votre clémence. Les uns furent rendus à la liberté, et les quatre, moi je suis le cinquième, qui sont encore en prison, ont bénéficié d'une réduction de peine.

Permettez-moi de reprendre ma place parmi ceux qui travaillent à la reconstruction de la Patrie, soit parmi les travailleurs, soit parmi ceux qui montent la garde à ses frontières. Un moment d'erreur cruellement expié m'a fait rejeter loin de ceux qui combattent pour sa défense ; qu'il ne soit permis de réparer ma faute, de la faire oublier.

Voilà pourquoi, Messieurs, le jeune homme que j'étais, le malheureux que je suis, vient vous implorer pour que vous soyez compatissant à son infortune et que votre clémence daigne s'abaisser jusqu'à lui. Je vous prie, Messieurs, d'excuser la longueur de ces lignes, mais ne doutant pas que vous ne fassiez droit à ma demande, je vous prie d'accepter par avance mes sentiments sincères.

Nous avons demandé au ministre de vouloir bien examiner le cas de M. Gauthier en vue d'une mesure de clémence.

Larchevêque (Georges). — M. Larchevêque avait été condamné à mort, le 25 août 1918, pour abandon de poste en présence de l'ennemi.

Or, le fait reproché à M. Larchevêque s'est produit à une quinzaine de kilomètres des lignes. D'autre part, les médecins experts qui ont examiné M. Larchevêque, auraient conclu à une responsabilité très atténuée.

M. Larchevêque, dont la peine de mort a été commuée en 20 ans d'emprisonnement, obtient une remise de 10 ans.

Magnin (Léon). — Une double désertion en moins de 10 jours avait valu à M. Magnin, du 163^e régiment d'infanterie, une condamnation à 4 ans de travaux publics, prononcée, le 24 octobre 1918, par le Conseil de guerre de la Direction des étapes des armées du centre.

La sévérité de la condamnation nous paraissait excessive. M. Magnin a combattu vaillamment sur la Marne et à Verdun ; il a reçu 4 blessures, dont une,

très grave, à l'abdomen, a nécessité plusieurs opérations.

Il est amnistié.

Magnin-Dufayet (Lucien). — Le 16 décembre 1916, M. Magnin-Dufayet avait été condamné à 20 ans de détention par le Conseil de guerre de la 74^e division d'infanterie. Peu de temps après sa condamnation, il bénéficia d'une mesure gracieuse et rejoignit le groupe spécial du 222^e régiment d'infanterie.

Or, le 26 juin 1917, malgré sa suspension de peine et son séjour au front, M. Magnin-Dufayet était dirigé sur la Maison Centrale de Clairvaux. Nous avons demandé au ministre de prescrire une enquête à ce sujet.

M. Magnin-Dufayet obtient une remise de 6 ans, à valoir sur le restant de sa peine.

Nous prenons la remise, mais nous continuons à demander une enquête.

N... (Marcel). — Un voi qualifié avait valu à M. N..., détenu à la Maison centrale de Riom (Puy-de-Dôme), une condamnation à 5 ans de travaux forcés.

M. N... avait accepté d'un camarade de l'argent volé dont il ignorait, assure-t-il, l'origine délictueuse. M. N..., qui a participé aux plus durs combats de la guerre, a eu le tympan perforé par l'explosion d'un obus. Père d'un enfant naturel, il attend sa libération pour régulariser la situation de sa compagnie et de son enfant.

Le restant de la peine de M. N... est commué en emprisonnement.

Seguin (Armand). — M. Seguin, détenu à Villenaux (Aube), devait purger deux condamnations aux travaux publics.

Soldat au 35^e colonial à Salonique, M. Seguin a prolongé de 4 jours une permission régulière. Coût : deux ans de travaux publics.

Il obtient une suspension de peine, revient au front, est blessé. Après sa guérison, il brise un fusil sans valeur. Mis en prévention de conseil de guerre, il réussit à s'enfuir ; puis, après une absence de six jours, il se constitue prisonnier. Le conseil de guerre de la 15^e D. I. C. le condamne, le 15 décembre 1917, à 5 ans de travaux publics.

La première peine est accomplie. Le bris d'arme militaire est amnistié. Si l'absence de six jours est considérée comme une désertion, elle doit l'être également.

M. Seguin a sollicité l'avis du ministre ; il n'a obtenu aucune réponse.

À la suite de notre intervention, le ministre a accordé à M. Seguin remise du restant de sa peine.

Nous acceptons la grâce. Mais nous allons insister pour obtenir l'amnistié.

Testard (Louis). — M. Testard, ancien soldat territorial et prisonnier de guerre, condamné en 1920 à 5 ans de travaux publics pour abandon de poste et désertion à l'ennemi, avait obtenu, à la suite d'une première intervention de la Ligue, la remise de la moitié de sa peine. (Voir Cahiers 1921, p. 283).

En raison de la situation de M. Testard ; il est âgé de 46 ans et père de famille ; de son passé militaire ; son courage lui a valu la croix de guerre ; de l'absence de preuves ; ses juges n'ont pu que le soupçonner d'antimilitarisme, sous prétexte qu'il est affilié à la C. G. T., nous avons sollicité la remise entière.

M. Testard vient d'être libéré.

Venot (Henri). — M. Venot, caporal au 57^e bataillon de chasseurs à pied, avait été condamné à mort en 1917, pour refus d'obéissance en présence de l'ennemi. Cette peine fut successivement commuée en 12 ans de travaux forcés, puis en 5 ans de prison, le 15 septembre 1919.

Jeune gradé de la classe 1915, M. Venot avait été placé à la tête d'une escouade formée d'hommes plus âgés que lui et animés d'un très mauvais esprit. Sous prétexte de protester contre l'irrégularité des permissions, ils se mutinèrent. M. Venot n'eut pas la force d'âme nécessaire pour résister à leurs suggestions.

Lors de la répression, il fut choisi comme exemple, quoique sa conduite eût été, jusqu'alors, exemplaire.

Il est libéré en décembre 1920.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Fonctionnaires

Guéguin. — Le 25 août 1921, nous avons appelé l'attention du ministre de l'Instruction publique sur les attaques dont est l'objet M. Guéguin, instituteur à Quimperlé (Finistère).

Le dimanche 3 juillet dernier, M. Guéguin, instituteur, à Quimperlé, prononçait, au nom de l'Association Républicaine des anciens combattants, un discours à l'issue du banquet d'inauguration du monument aux morts de la guerre. Ce discours, réfutant la thèse de la beauté et de la nécessité de la guerre, déplut aux éléments de droite de l'assemblée qui protestèrent et qui répandent maintenant la nouvelle que M. Guéguin va être déplacé d'office.

Nous croyons devoir vous mettre en garde, Monsieur le Ministre, contre cette manœuvre. Il vous suffira de lire *in extenso* le discours incriminé, paru dans la presse de Quimperlé, pour vous rendre compte qu'il est resté dans des limites telles que l'orateur n'a pas outrepassé son droit le plus certain. Aucune violence, M. Guéguin était invité officiellement, au nom d'une Association de combattants, à parler en leur nom exposant des idées auxquelles, au demeurant, le Gouvernement ne peut rien trouver à redire.

Il faut haïr la liberté pour faire, d'un tel discours un grief à son auteur ; bien plus, il faut haïr l'école laïque au point de chercher à atteindre un de ses maîtres en exploitant un incident de ce genre.

Vous nous pardonnerez, Monsieur le Ministre, le zèle certainement excessif qui nous fait vous mettre en garde contre une manœuvre vouée manifestement à l'échec.

INTERIEUR

Allocations

Lévêque (Pierre). — M. Lévêque, de Saint-Jorres (Manche), appartient à la classe 1920 et a été mobilisé au 129^e régiment d'infanterie.

Sa famille a obtenu le bénéfice de l'allocation militaire par un jugement du Tribunal civil de Coutances, en date du 28 décembre 1920, informant la décision de la Commission cantonale, en date du 8 octobre précédent.

Malgré ce jugement, la famille de M. Lévêque n'a pu toucher l'allocation.

Des ordres sont donnés en vue de lui donner satisfaction.

Etrangers

Korntager. — M. Korntager, citoyen polonais, demeurant à Paris, sollicitait un sursis d'expulsion d'une durée de deux mois.

Il possède d'honorables répondants.

Satisfaction lui est accordée.

Lévy (Abraham). — M. Abraham Lévy, ouvrier tailleur demeurant à Paris, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, avait été l'objet d'une menace de renvoi.

Sujet russe expulsé, il travaillait depuis sept mois à Paris, et sa conduite était irréprochable. Nous lui avons obtenu alors l'autorisation de résider à Paris. (Voir *Cahiers* 1921, p. 45.)

Or, le 28 avril dernier, M. Lévy était arrêté par la police, alors qu'il se rendait à son travail.

A la suite d'une nouvelle intervention de la Ligue, M. Lévy est autorisé à résider en France par voie de sursis trimestriels renouvelables.

Pétrowsky (A. de). — M. de Pétrowsky, ressortissant russe, dont l'honorabilité nous était attestée par de hautes personnalités parisiennes, sollicitait l'autorisation de résider en France.

M. de Pétrowsky est autorisé à résider à Paris en attendant qu'il soit possible de le rapatrier dans son pays d'origine.

JUSTICE

Divers

Landau. — Nos lecteurs n'ont pas oublié l'étude de M. René Bloch sur l'Affaire Landau que nous avons publiée dans les *Cahiers* du 10 février 1921 (p. 59 et suiv.). Nous l'avons soumise le 10 mars 1921

au ministère de la Justice. En attendant qu'il soit statué sur la demande de révision que nous avons formulée, nous avons demandé, le 29 juillet, que M. Landau ne soit pas transporté à la Guyane.

M. Landau termine actuellement la quatrième année de sa peine. Son état de santé s'aggrave chaque jour. C'est une question d'humanité que de ne pas soumettre cet homme, épuisé par une longue détention, à l'épreuve d'une traversée qu'il n'est pas capable physiquement de supporter, alors surtout que votre chancellerie est saisie d'une demande de révision.

M. Landau n'a pas été transporté.

PENSIONS

Ascendants

Keller (Frédéric). — M. Keller, demeurant à Hammam-Lif (Tunisie), sollicitait le bénéfice de l'allocation d'ascendant au titre de son fils mort pour la France.

Un projet d'allocation renouvelable au nom de M. Keller est soumis à l'approbation du ministre des Finances.

Trabzi Zaara ben Abdallah. — Mme Trabzi Zaara ben Abdallah et son mari, demeurant à La Calle (Constantine), sollicitaient une pension au titre de leur fils, engagé volontaire, mort pour la France.

Deux titres de paiement sont délivrés à la famille Trabzi.

Militaires

Colombani (Jean-Baptiste). — Ancien sous-officier à la retraite proportionnelle, M. Colombani, négociant à Calvi (Corse), avait repris du service pendant la guerre en vertu d'un engagement spécial. Il sollicitait en vain la révision de sa pension.

M. Colombani obtient une majoration de 646 francs à compter du 1^{er} janvier 1920.

Laurent (François). — M. Laurent, demeurant à Lille (Nord), avait été retraité, comme sous-officier colonial, le 26 avril 1910, avec une pension de 838 francs.

Rappelé à l'activité, le 3 août 1914, il a été démobilisé le 7 octobre 1920. Il sollicitait la révision de sa pension de retraite en application des lois des 25 mars et 16 avril 1920, le paiement des allocations prévues pour les petits retraités, qu'il n'a jamais perçues, et, en attendant la liquidation de sa nouvelle pension, une avance dont il avait un besoin urgent.

M. Laurent obtient une pension de 1.033 francs, augmentée d'un complément de 156 fr. et d'une majoration de 607 francs avec jouissance du 1^{er} janvier 1920.

Le certificat d'inscription lui sera délivré dès que les formalités de concession seront remplies.

PRESIDENCE DU CONSEIL

Fonctionnaires

Bertruc. — Le 11 janvier 1921, nous avons protesté auprès du président du Conseil en faveur de M. Bertruc, directeur d'école à Colmar (Haut-Rhin). Nos lecteurs se souviennent que M. Bertruc avait fait l'objet d'une mesure disciplinaire sans bénéficier des garanties administratives prévues par les lois et les règlements (Voir *Cahiers* 1921, p. 93.)

Nous avons été informés du retrait de la sanction prise contre M. Bertruc. Il perçoit, d'autre part, l'arrière de son traitement. Les faits qui lui sont reprochés sont soumis à la Commission départementale ainsi qu'il en avait fait la demande.

Nous avons donc entière satisfaction.

TRAVAUX PUBLICS

Chemins

Furic. — M. Furic, mécanicien au dépôt de Paimpol (Côtes-du-Nord), avait été révoqué par la Société générale des chemins de fer économiques, à la suite de ses refus réitérés de conduire, avec une machine en mauvais état, des trains dont le tonnage, assurait-il, était, par surcroît, trop élevé.

Une place de mécanicien, à titre auxiliaire, dans le réseau de la Gironde, est offerte à M. Furic, qui pourra être titularisé dans quelques mois, s'il ne donne pas lieu à de nouvelles plaintes.

ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

Gironde

4 septembre. — Congrès fédéral, sous la présidence du citoyen Léon Baylet, membre du Comité Central, président de la Fédération. La situation financière, qui est excellente, est exposée par le citoyen Rouilly, trésorier fédéral. De nombreux témoignages de sympathie sont ensuite exprimés à l'adresse du citoyen Baylet qui, nommé récemment professeur à Marseille, quitte Bordeaux.

Au nom des ligues bordelais et girondins, le citoyen Haurigot offre, au dévoué président, un souvenir artistique.

A l'unanimité, le citoyen Lucien Victor Meunier, membre du Comité Central, est élu président de la Section de Bordeaux et de la Fédération girondine. Le citoyen Baylet est nommé, par acclamations, président d'honneur.

Sarthe.

31 juillet. — L'assemblée fédérale : 1^o vote par acclamation l'envoi d'une adresse au maire et à la municipalité d'Albi, à l'occasion du 7^e anniversaire de l'assassinat de leur compatriote Jean Jaurès ; 2^o affirme à nouveau sa fidélité à l'esprit et aux principes démocratiques ; 3^o se rallie pleinement aux résolutions votées par le Congrès de Paris ; 4^o proteste contre le rétablissement par voie de décret de l'ambassade au Vatican, contre le projet de loi sur la répression de la propagande antimilitariste, et contre la mainmise de l'autorité militaire sur l'éducation physique de la jeunesse française, éducation qui doit être confiée aux instituteurs.

A l'issue de la séance est servi un déjeuner intime, auquel assiste M. Joseph Caillaux, représentant toujours autorisé de la démocratie sarthoise.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Nous signalons très exactement sous cette rubrique toutes les communications qui nous sont transmises par les Sections. Si le manque de place nous oblige à les résumer, nous nous efforçons néanmoins d'en respecter le ton et l'esprit.

Nous prions MM. les secrétaires de bien vouloir nous envoyer avec diligence les comptes rendus de toutes les séances que tiennent leurs Sections ainsi que des manifestations qu'elles organisent. — N. D. L. R.

Agen (Lot-et-Garonne).

Juin. — M. Albert, président de la Section, rend compte des travaux du Congrès de Paris.

Juillet. — La Section : 1^o exprime sa sympathie à M. Duprat, professeur au Lycée, à l'occasion des attaques dont ce fonctionnaire est l'objet de la part de l'évêque d'Agen ; 2^o proteste contre l'ingérence du Clergé dans l'enseignement public, contre le projet de loi Barthou-Bonnevay, contre la circulaire Bérard et contre l'envoi d'un ambassadeur au Vatican.

Angers (Maine-et-Loire).

21 août. — La Section : 1^o vote un secours de 50 francs pour les affamés de la Russie ; 2^o décide de prendre part à une manifestation locale en faveur de l'école laïque, combattue par la réaction.

Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

3 septembre. — La Section, d'accord avec le Groupement communiste et la Coopération ouvrière, fonde un Comité de secours au Peuple russe. Une souscription publique et une manifestation artistique sont organisées.

Bordeaux (Gironde).

3 septembre. — Grand meeting pour la réhabilitation des victimes des Conseils de guerre, sous la présidence du citoyen Haurigot, vice-président de la Section, qui définit les buts de la Ligue et présente les orateurs. Les citoyens Duckett, Henri Larroque et A. Cayrol prennent successivement la parole. M. Léon Baylet, membre du Comité Central, président de la Fédération girondine et de la Section de Bordeaux, est ensuite l'objet d'une chaleureuse ovation. Il rappelle les efforts de la Ligue pour obtenir la réhabilitation des victimes des Conseils de guerre, et il invite les républicains à s'unir sous le drapeau de la Ligue : « Ralliez toujours plus nombreux la Ligue des Droits de l'Homme, où, au-dessus des partis politiques, on pratique l'amour de la vérité, de la justice et de la

liberté. Grâce à vous, la Ligue sera toujours la grande voix de la conscience populaire. Vous savez que la vérité finit toujours par triompher de l'erreur, dù-elle soulever les pierres du tombeau ! » Une immense ovation accueille la priation du citoyen Baylet, qui, contraint de quitter Bordeaux par ses devoirs professionnels, est unanimement regretté. « Par son activité intelligente, écrit à propos de son départ, M. Lucien-Victor Meunier, membre du Comité Central, Baylet a su placer très haut la Section de Bordeaux et la Fédération girondine. Ceux qu'il laisse derrière lui prouveront leur gratitude en s'inspirant de son exemple et en continuant son œuvre. »

5 septembre. — De concert avec les groupements de gauche, la Section forme une association ayant pour but de secourir, sans distinction de classe ni de parti, le peuple de Russie.

Brest (Finistère).

Septembre. — Sur l'initiative de la municipalité, un Comité est constitué par les différents groupements de gauche en vue de secourir le peuple russe. M. Kerjean, président de la Section, en est le secrétaire.

Brive (Corrèze).

19 août. — Conférence publique, sous la présidence de M. Labrousse, sénateur. M. Léon Baylet, membre du Comité Central, rappelle les origines de la Ligue et ses nombreuses interventions, notamment pour la réhabilitation des victimes des Conseils de guerre. Il critique la politique militariste et cléricalle du Bloc national.

Dans un ordre du jour voté par acclamation, les 700 auditeurs protestent contre la politique du Gouvernement et affirment leur résolution de poursuivre la réhabilitation des victimes des Conseils de guerre.

Casablanca (Maroc).

Juillet. — La Section considérant les nombreux abus commis par la police du Maroc, émet le vœu : 1^o que des sanctions soient prises contre tout fonctionnaire convaincu d'avoir été l'auteur ou le complice de sévices graves infligés à des prisonniers ; 2^o que le Comité Central désigne un de ses membres pour demander, à la tribune du Parlement, le respect des droits civils au Maroc, la condamnation des abus révélés à l'occasion d'une affaire récente et la réforme de la police du Maroc.

Château-du-Loir (Sarthe).

20 août. — Le citoyen Lainé rend compte du rapport moral présenté par M. Henri Guernut au dernier Congrès de Paris. La Section : 1^o proteste contre les abus commis par le Gouvernement ; 2^o approuve l'œuvre du Comité Central ; 3^o s'engage à soutenir les lois démocratiques ; 4^o proteste contre les crimes dont furent victimes des soldats innocents et demande le châtiment des coupables.

Château-Thierry (Aisne).

Juillet. — La Section demande : 1^o la discussion par les Chambres et le vote rapide du projet de loi Clemenceau sur les garanties de la liberté individuelle ; 2^o la motivation des jugements et arrêts en matière pénale et la délégitimation du jury sur l'application de la peine, en présence de la Cour, du ministère public, et de la défense ; 3^o l'extension du bénéfice de la loi d'amnistie aux marins de la mer Noire, aux militants condamnés pour faits de grève ou délit d'opinion et aux condamnés militaires qui n'ont eu qu'un moment de défaillance ; 4^o l'intervention du Comité Central en vue d'obtenir l'amnistie intégrale et la suppression des tribunaux d'exception.

21 août. — Conférence publique. M. Doucodame, conseiller général et membre de la Section de Vailly, fait connaître l'œuvre de justice et d'action sociale de la Ligue des Droits de l'Homme, centre de regroupement de toutes les forces républicaines. Il critique la politique réactionnaire du Bloc national et préconise l'union des démocrates dans le Bloc des gauches. Manifestation très réussie.

Châtillon-en-Diois (Drôme).

11 septembre. — Conférence publique à la salle de la mairie. M. Faucher, président de la Fédération drômoise, parle sur la Ligue et la Démocratie. Très vif succès.

Glaivieux (Aube).

2 septembre. — La Section proteste contre la détention prolongée de M. Paul-Meunier, incarcéré depuis bientôt deux ans ; demande : 1^o la promulgation rapide d'une loi protégeant la liberté individuelle ; 2^o l'intervention du Comité Central pour obtenir, sans délai, la libération de M. Paul-Meunier.

Cette (Hérault).

3 septembre. — Conférence publique par le général Sarrail, membre du Comité Central, sur l'armée de demain, MM. Barthe et Félix, qui prennent ensuite la parole, rendent un éclatant hommage au « général républicain colonisé par la réaction ». Les 1.500 auditeurs approuvent, dans un ordre du jour, les conclusions du général Sarrail sur la constitution de l'armée.

Gogolin (Var).

4 septembre. — La Section convie à une fête fraternelle les Sections de Saint-Tropez, de Saint-Maxime et de Carqueiranne. A l'issue du banquet, une conférence publique organisée par M. Barbaroux, secrétaire fédéral, qui expose les devoirs de la Ligue, et par M. Bourchet, qui parle sur la situation présente de la démocratie, obtient un vif succès.

Goursan (Aude).

Août. — Conférence publique sous la présidence du citoyen Seguy, président de la Section, qui présente l'orateur et expose le but de la Ligue. Le général Sarrail, membre du Comité Central, dit quelle doit être l'armée démocratique de demain et décrie l'incompétence et les erreurs des Conseils de guerre. Les 1.500 auditeurs félicitent le général Sarrail, expriment leur confiance au Comité Central et lui demandent de poursuivre sa lutte constante pour la défense des humbles contre les foris.

Damville (Eure).

9 août. — La Section proteste : 1° contre la reprise des relations avec le Vatican ; 2° contre le projet de loi Barthou-Bonnevay ; 3° contre la détention préventive de M. Paul-Maurier.

Elbeuf (Seine-Inférieure).

Septembre. — De concert avec la municipalité, les syndicats ouvriers, les partis socialistes et plusieurs autres groupements elbeuffins, la Section forme un *Comité de secours pour la Russie*.

Equerdeville (Manche).

8 septembre. — La Section invite le Comité Central à protester contre un récent décret du ministre de la Marine qui, sous prétexte de réprimer l'antimilitarisme, met en application dans les Arsenaux les dispositions du projet de loi Barthou-Bonnevay ; proteste : 1° contre l'envoi et le maintien en France des troupes noires ; 2° contre la torture et les châtiments corporels infligés aux indigènes coloniaux ; 3° contre le lentur mise à donner des garanties à la liberté individuelle ; 4° contre les arrestations arbitraires et contre les détentions préventives prolongées ; félicite la Municipalité d'Equerdeville pour l'aide qu'elle apporte au peuple russe affamé, victime du blocus.

Gentilly-Kremlin-Bicêtre (Seine).

6 août. — La Section : 1° émet le vœu que la Ligue fasse un nouvel effort auprès des Pouvoirs publics pour obtenir la réintégration des cheminots révoqués à la suite des grèves de 1920 ; 2° proteste contre le maintien du sanatorium des tuberculeux établi auprès des écoles, au centre de l'agglomération ouvrière, malgré l'opposition du service médical et de la municipalité.

Gourdon (Lot).

26 août. — Conférence publique sous la présidence de M. Pons, président de la Section, M. Emile Kahn, membre du Comité Central, parle de l'œuvre de la Ligue. Dans un ordre du jour voté à l'unanimité, les 300 auditeurs demandent la réhabilitation des innocents frappés au cours de la guerre, ainsi que le châtiement des responsables si haut placés qu'ils soient dans la hiérarchie militaire ; ils protestent contre toute loi d'exception qui, en limitant la liberté de parole, ôterait à l'opinion publique, le moyen d'exercer un légitime contrôle sur l'armée ; ils invitent les républicains à s'unir pour la défense de la liberté et de la justice.

Libourne (Gironde).

Août. — Devant plus de 300 auditeurs, M. Emile Kahn, membre du Comité Central, expose le rôle social de la Ligue dans les circonstances présentes. Il parle des abus de la justice militaire, de ses victimes dont il faut réhabiliter la mémoire et ses éloquentes paroles émeuvent profondément l'auditoire. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité moins deux voix. Il demande la réhabilitation des victimes des Conseils de guerre, ainsi que le châtiement des chefs responsables et proteste contre toutes lois d'exception qui ôteraient à l'opinion publique les moyens d'exercer un légitime contrôle sur l'armée.

Miramas (Bouches-du-Rhône).

Août. — La Section, de concert avec les groupements démocratiques de la localité, ouvre une souscription en faveur du peuple russe.

Montpellier (Hérault).

22 août. — La Section demande aux puissances civilisées de venir en aide au peuple russe qui détruit la misère et la faim.

1^{er} septembre. — Conférence publique sous la présidence de M. Ferrasse, président de la Section, assisté de MM. Gilbert, maire de Montpellier, et Almes, conseiller général. Le général Sarrail, membre du Comité central, parle de la réorganisation démocratique de l'armée et de la réforme de la justice militaire. M. Barthe, député, en termes chaleureux qui soulevèrent l'émotion de l'auditoire, rappelle l'œuvre militaire du général Sarrail et la campagne de calomnies dont il fut victime. L'auditoire fait au général Sarrail une ovation grandiose.

Neuvic-Montguyon (Charente-Inférieure).

4 septembre. — La Section organise à Clérac une conférence sous la présidence de M. Chaigneau, président de la Section, assisté de MM. Girard, maire de Clérac, et David. M. Péraud, avocat à Saintes, parle de la politique républicaine et invite les républicains à reconstituer le Bloc des gauches. Au début de la séance, M. Foncel avait fait un appel aux adhésions qui a été entendu. La Section : 1° demande la révision des jugements sommaires prononcés pendant la guerre, la réhabilitation des victimes et la punition des coupables ; 2° proteste contre le projet de loi Barthou-Bonnevay, qui supprime la liberté de pensée, et contre les termes de la circulaire Bérard.

Paris (XIX^e).

5 septembre. — La Section : 1° félicite M. Ferdinand Buisson, le Comité Central et les Conseils juridiques de la Ligue pour leurs interventions en faveur de la réhabilitation des victimes de la justice militaire ; 2° demande le châtiement des officiers responsables de ces crimes ; 3° proteste contre le régime imposé à l'Irlande par l'Angleterre ; 4° envoie à la malheureuse Irlande son salut fraternel et ses vœux les plus sincères pour sa prochaine indépendance ; 5° engage le Comité Central et les Fédérations de la Ligue à intensifier leur action pour amener le Gouvernement britannique à conformer sa politique irlandaise au libéralisme dont il se réclame ; 5° émet le vœu que le Comité Central organise sans délai une souscription en faveur du peuple russe.

Paris (XIX^e-Amérique).

26 août. — La section : 1° proteste, en raison de la constante cherté de la vie, contre les menaces de réductions des salaires ; 2° demande au Comité Central d'intervenir auprès des Pouvoirs publics pour que soient examinés d'urgence les moyens propres à enrayer la crise économique ; 3° réclame la suppression de l'impôt abusif qui frappe durement le travail ; 4° proteste contre l'exemption de cet impôt que se sont accordée les parlementaires.

Pont-l'Abbé-d'Arnauld (Charente-Inférieure).

Août. — La Section entend une très intéressante conférence du citoyen Guillemotson, de la Section de Rochefort, sur la justice du Bloc National.

Rennes (Ile-et-Vilaine).

Septembre. — Une manifestation artistique au profit des affamés de la Russie est organisée par la Section et les groupements de gauche. Elle obtient un vif succès.

Saint-Amand-Mont-Rond (Cher).

5 juillet. — La Section proteste contre les lois dites de répression antimilitariste, actuellement à l'étude et qui porteraient atteinte à la liberté d'opinion.

Saint-Jean-de-Côle (Dordogne).

21 août. — La Section proteste contre la condamnation des militaires fusillés à Elrey ; demande le châtiement des chefs responsables du drame ; décide d'intervenir en faveur de tous les militaires de la région qui seraient encore détenus à la suite d'un jugement de conseil de guerre ou de cour martiale.

Vermelles (Pas-de-Calais).

23 août. — La Section proteste contre le projet de loi « scélérate » ; demande que tous les démocrates combattent ce projet ; émet le vœu que le Gouvernement respecte la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Memento Bibliographique

M. VICTOR BOREL, bien qu'il ne soit plus ministre de l'Agriculture, reste un spécialiste de l'économie rurale. Dans son livre : *Pour et par la terre* (Paris, Payot, 1921), il se demande comment on pourrait intensifier la production agricole et fixer la population rurale à la terre, double problème dont l'heureuse solution lui semble indispensable au relèvement de la France. Il expose tout un programme, dans le détail duquel il est impossible d'entrer ici, pour arriver à la solution cherchée et insiste en particulier sur la nécessité de développer le crédit aux cultivateurs. — R. P.

Impossible de comprendre la loi d'amnistie, hérissée à chaque ligne de références et de termes juridiques, sans avoir en mains un Code pénal, un Code d'instruction criminelle, un Code civil, un Code du travail, un Code de la justice militaire pour l'armée de terre, un Code de la justice pour l'armée de mer, sans compter un volumineux recueil de lois et de décrets.

Notre collègue, Pierre GABRIEL, a eu l'heureuse idée d'expliquer ces références, de commenter ces termes, de nous rendre inutile cette bibliothèque et de mettre ainsi la loi à la portée de tous. Félicitons-le. (*humanité*, 1 fr. 25). X.

LIVRES REÇUS

Albin Michel, 23, rue Huyghens :

MARIO MEINER : *Pour s'asseoir au Foyer de la Maison des Dieux*, 6 fr. 75.

Attinger, 30, boulevard Saint-Michel :

BOUCHARD : *L'Ame alsacienne*, 2 fr.

Bossard, 43, rue Madame :

TERSSANES : *Le Problème autrichien et la Menace du rattachement à l'Allemagne*, 4 fr. 80.

Flammariou, 26, rue Racine :

MAGDELEINE MARX : *Toi*, 6 fr. 90.

Figuière, 3, place de l'Odéon :

JEAN DE LA JALINE : *Vision de Stille*, 3 fr. 50.

Garnier, 6, rue des Saints-Pères :

MAXIME LEROY : *Les Techniques nouvelles du syndicalisme*.

Grasset, 41, rue des Saints-Pères :

DANIEL HALÉVY : *Vistres aux Paysans du Centre*, 5 fr.

Lavauzelle, 118, boulevard Saint-Germain :

Nouveaux Codes français et Lois usuelles, civiles et militaires.

Lemerre, 23, passage Choiseul :

E. BLEMONT : *Montesquieu*, 3 francs.

Leroux, 28, rue Bonaparte :

Congrès interrallié d'hygiène sociale pour les régions dévastées par la Guerre, tomes I à IV : 20 francs.

Vient de paraître

LE CONGRÈS NATIONAL de la Ligue des Droits de l'Homme 1921

Compte rendu sténographique

Questions à l'ordre jour :

La crise de la Démocratie, la Reconstitution des Régions libérées, l'École démocratique, l'Armée d'une démocratie, la Politique ouvrière et sociale, les Rapports internationaux.

Importants discours de MM. :

F. Buisson, Léon Baylet, Alfred Westphal, Henri Guernut, Gabriel Séailles, Oscar Bloch, Victor Basch, Emile Kahn, Héry, André Gougenheim, Marchandeaup, Paul-Lévy, Pierre Renaudel, Pierre Gueutal, S. Grumbach, Lucien Le Foyer, général Sarrail, Hadamard, Merrheim, Robert Perdon, Roger Picard, Léon Thomas, A. Aulard, Th. Ruysen, Mme Séverine etc.

Un fort volume (420 pages) : 5 fr.

Les commandes sont reçues aux bureaux de la Ligue, 10, rue de l'Université, Paris, 7^e.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Le Gérant : CHARLES BOUTELANT,

RÉPUBLICAINS!

Ne cherchez plus votre journal,

Vous l'avez!

l'ère nouvelle

24, rue Taitbout, 24 — PARIS
est le grand quotidien des gauches.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS

FOUNDEE EN 1904

TRAVAIL

Société Coopérative des Ouvriers Tailleurs

23, Rue Vivienne, PARIS - Téléphone : Central 02-85

COMPLETS VESTON SUR MESURES

à partir de 270 francs

Magasins ouverts de 8 h. 1/2 à 18 heures, le samedi fermés à midi